



Les négociations se sont déroulées dans les locaux du Medef.

Photo AFP

L'événement

Ce que l'histoire retiendra

Radios, journaux télévisés et la plupart des grands quotidiens présentent l'accord interprofessionnel conclu entre la CFDT, la CFTC, la CGC et le patronat, le 11 janvier, comme étant « historique ». Cet accord « est le plus important depuis plus de trente ans », a même lancé le Premier ministre.

Historique ? Ce que l'histoire retiendra vraiment, et qui sera primordial pour la suite des événements, c'est que ni la CGT ni FO ne l'ont signé ! C'est un véritable échec pour le gouvernement. D'autant plus que François Hollande, lors de sa campagne électorale, s'était fait fort de donner une place particulière au « dialogue social », comptant même l'inscrire dans la Constitution. Il recherchait ainsi un moyen d'intégrer les organisations syndicales dans la politique gouvernementale. François Hollande s'était présenté comme plus qualifié, plus habile à cette tâche que Nicolas Sarkozy, qui avait fini son mandat dans un rejet généralisé. L'opération, lancée par une note du ministre du Travail le 7 septembre dernier, qui esquisait l'essentiel du texte de l'accord, voulait associer ces confédérations à une brutale remise en cause du droit du travail, au nom de la compétitivité des entreprises. C'est raté, et les déclarations officielles d'autosatisfaction des dirigeants de la CFDT, du Medef et du gouvernement n'y changeront rien. Ils savent pertinemment que ce positionnement de la CGT et de FO peut être un point d'appui décisif pour la résistance des travailleurs, alors que l'accord du 11 janvier, pour s'appliquer, devrait encore être transcrit dans la loi. C'est un gouvernement en crise qui, sous l'effet des exigences du patronat et de l'Union européenne n'a d'autre choix que d'aller de l'avant dans les contre-réformes anti-ouvrières. Il prépare alors les conditions d'un choc. Cela fragilise encore plus le gouvernement, d'autant plus que ce revers n'est pas isolé. Dans l'enseignement, le gouvernement est confronté au rejet quasi unanime des syndicats concernant son projet d'aménagement des rythmes scolaires et de « territorialisation » de l'école (lire page 5).

Y. L.

Le gouvernement voulait un « compromis historique ». C'est raté : l'accord interprofessionnel du vendredi 11 janvier sur la « compétitivité des entreprises » et la « sécurisation de l'emploi » (1) n'a été signé ni par la CGT ni par FO. Le Syndicat des avocats de France (SAF) dénonce le texte comme « une destruction majeure du droit des salariés », que le gouvernement voudrait maintenant inscrire dans la loi.

Le Syndicat des avocats de France démonte l'accord sur la flexibilité

DOCUMENT

Extraits du communiqué du Syndicat des avocats de France, Paris, le 9 janvier 2013 (2)

Ce n'est pas de sécurisation de l'emploi dont il est question à chaque ligne du projet d'accord national interprofessionnel élaboré par le Medef. La sécurisation n'y est conçue qu'au profit des entreprises, pour se prémunir de toute obligation de transparence et de justification, et se constituer une véritable immunité judiciaire. La revendication n'est pas neuve ; elle a déjà servi de fil rouge à l'ensemble des positions patronales des quinze dernières années et a connu déjà plusieurs succès, avec le mécanisme de la rupture conventionnelle obtenue des partenaires sociaux puis du législateur en 2008, ou la pratique des plans de départs volontaires qui se répand elle aussi sans aucun contrôle judiciaire possible.

Mais le Medef n'entend pas s'en contenter, et réclame désormais le droit (...) :

1 Un bouleversement de la législation sur les licenciements

- de licencier sans avoir à justifier d'un motif économique le salarié qui aura refusé une modification de son poste ou de son lieu de travail dans le cadre d'une réorganisation, et de s'exonérer par là même de toute mise en place d'un plan de sauvegarde de l'emploi et des règles encadrant le licenciement économique ;

2 La baisse forcée des salaires

- de licencier sans contrôle les salariés refusant les modifications de leur rémunération

ou de leur temps de travail issues des accords dits « de maintien dans l'emploi », en se libérant là aussi de toutes les règles propres au licenciement pour motif économique ;

3 Accélération des licenciements

- lorsque l'obligation de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi n'aura pu être contournée, de s'affranchir par accord collectif de toutes les règles encadrant sa présentation, ou de se prémunir de tout contrôle judiciaire sur ce plan par le jeu d'une homologation de l'administration du travail pouvant être simplement implicite (...)
- de compenser a posteriori l'indigence de la motivation des lettres de licenciement ;

4 Limitation des indemnités gagnées au tribunal des prud'hommes

- de plafonner le risque financier des litiges par une barémisation des indemnités en cas de licenciement sans cause réelle et sérieuse ;

5 Remise en cause des possibilités d'attaquer en justice tout plan de licenciement

- d'échapper encore et enfin à tout contrôle judiciaire et risque de sanction par des délais de prescription exceptionnellement brefs.

6 Des contreparties illusoires

Il ne s'agit là que d'une brève synthèse des réformes réclamées par le Medef pour aboutir à une destruction majeure du droit des salariés au respect de leur contrat de travail et de leur droit à l'emploi (...). En guise de contreparties, le Medef ne propose aux syndicats que des mesures qui ont en réalité l'objectif de créer un véritable statut de la précarité, pour mieux développer ce marché du travail précaire qui désespère tant les salariés.

La véritable sécurité pour le salarié, c'est celle de conserver son emploi, ou d'en retrouver un, pérenne et digne, dans des délais très brefs, et non celle consistant à obtenir des droits sociaux maintenus en cas de perte d'emploi en contrepartie de la possibilité de perdre plus facilement celui-ci. Il paraît illusoire d'obtenir des droits nouveaux potentiels pour les salariés les plus précaires si cela se fait en contrepartie d'une précarisation générale de l'ensemble des salariés (...). ■

(1) L'intitulé officiel complet de l'accord est : « Accord national interprofessionnel du 11 janvier 2013 pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité des entreprises et de la sécurisation de l'emploi et des parcours professionnels des salariés. »

(2) Ce communiqué a été rédigé par le SAF avant la conclusion de l'accord, sur la base du projet avancé par le patronat le 9 janvier, qui a ensuite été modifié à la marge. Toutes les dispositions de flexibilité dénoncées par le SAF dans les extraits de ce communiqué ont été intégralement reprises dans l'accord définitif.

(Les intertitres sont de la rédaction.)

LE POINT DE VUE DE MILITANTS OUVRIERS SUR L'ACCORD DU 11 JANVIER



Photo IO

La parole à...

Bernard Saas,
Un des six initiateurs
de la conférence
du 1^{er} décembre

En tant que syndicaliste FO, quel est ton sentiment sur l'accord du 11 janvier 2013 concernant la sécurisation de l'emploi ?
L'intitulé de cet accord ressemble à ne pas s'y tromper à l'accord

“La CGT et FO n’ont pas ratifié cet accord. C’est un vrai désaveu pour le gouvernement”

compétitivité emploi de M. Sarkozy. Cet accord est déjà, en soi, antinomique, puisqu'à vouloir faire de la sécurisation de l'emploi, les signataires en ont fait une précarité débridée ! En effet, le gouvernement, à la demande du patronat, a fortement souhaité intégrer la notion des marges d'adaptation des entreprises. Déjà, à la veille de l'été 2012, le président Hollande souhaitait un accord historique sur la question, sa volonté était sans faille puisqu'il a renouvelé son ambition dans l'allocation de ses vœux. Or, si hier cet accord se devait d'être « historique », aujourd'hui, il ne l'est plus, puisque deux grosses centrales syndicales (CGT et FO) n'ont pas ratifié cet accord qui va globalement à l'encontre des travailleurs. C'est un vrai désaveu pour le gouvernement qui

pensait pouvoir donner des garanties à l'Union européenne sur l'intégration des syndicats français dans la régulation du monde du travail.

Que signifie pour toi cette adaptation des entreprises ?

Tout un programme d'adaptabilité, qui finalement génère principalement de la flexibilité pour déroger au Code du travail et aux conventions collectives, pour conduire essentiellement à la réduction des coûts du travail. Dans les faits, c'est un accord gagnant pour les patrons et perdant pour les salariés. Car côté flexibilité, figurent notamment l'encadrement des accords permettant de baisser salaires et/ou temps de travail en cas de difficulté, des mesures pour faciliter et « déjudiciariser » les licenciements, avec la possibilité de restructurer sans

plan social via une mobilité obligatoire.

Quelle est ta crainte dans cet accord ?

Ma crainte réside principalement dans l'étroite collaboration entre le patronat et certaines centrales syndicales qui, sans tenir compte de leurs adhérents, organisent sans scrupule au fil du temps la réduction des coûts du travail au travers d'accords de ce genre, pour rendre raison aux diktats de l'Union européenne. J'ai toujours privilégié l'indépendance des organisations syndicales qui doivent, à mon sens, défendre l'intérêt moral et particulier des travailleurs, pour surtout ne pas se méprendre avec le rôle d'un gouvernement de gérer l'intérêt général des citoyens.

Propos recueillis par
Daniel Shapira ■

La parole à...

Un inspecteur du travail, syndiqué CGT

“Comme je l'ai entendu dire dans la CGT et de la part de très nombreux militants, il s'agit d'un accord scélérat, qui trahit les intérêts du salariat. Honte à la CFDT ! C'est la faillite de son syndicalisme d'accompagnement. C'est une capitulation totale. Cet accord ne donnera rien en matière d'emploi. Comme ma confédération l'a à juste titre souligné, la courbe de la déreglementation et la courbe du chômage sont parallèles depuis plus de vingt ans en France. Tout ce qui a contribué à affaiblir le Code du travail, les conventions collectives a permis aux employeurs

“Honte à la CFDT ! C’est la faillite de son syndicalisme d’accompagnement”

“Quel militant pourrait comprendre que, à nouveau, nous renouons avec les dirigeants de la CFDT au nom du “syndicalisme rassemblée” ?”

non seulement d'exercer un chantage sur les salariés, de détruire leurs acquis, mais également de détruire des centaines de milliers d'emplois. Il faut également noter, et peut-être plus que cela n'a été fait, que la proposition finale d'accord reprend l'essentiel de la note

d'orientation du ministre du Travail, Michel Sapin, du 7 septembre 2012 qui ouvrait ces “négociations”. Comme l'a souligné votre numéro de la semaine dernière, tout l'accord (les accords compétitivité, le nouveau contrat, le juge mis de côté, le transfert du risque de l'employeur sur l'Etat, les procédures de licenciements “sécurisées” pour les employeurs), c'est dans la note du ministre. Mais il y a un dernier problème, et pas des moindres : depuis des années, c'est avec une certaine préoccupation que les militants de la CGT ont suivi l'orientation de la confédération sur le “syndicalisme rassemblée” qui s'est tra-

duite dans une alliance avec la CFDT. Ces préoccupations avaient augmenté après 2003, quand la CFDT avait approuvé la remise en cause des retraites par Fillon. Devant la gravité de ce qui se passe aujourd'hui, quel militant pourrait comprendre que, à nouveau, nous renouions avec les dirigeants de la CFDT au nom du “syndicalisme rassemblée”, alors que la priorité de l'heure est de tout faire pour rassembler les forces de la CGT pour, avec les salariés, interdire que cet accord puisse être transformé en loi ? »

Propos recueillis par
D. S. ■

LES RÉACTIONS DES PARTISANS DE L'ACCORD



Raymond Soubie, ancien conseiller social de Sarkozy : “Une victoire claire pour Laurence Parisot”

« C'est incontestablement un bon accord (...), on ne peut que s'en féliciter (...). Les entreprises et les marchés financiers voient bien les avancées en matière de flexibilité (...). C'est en tout cas une victoire claire pour Laurence Parisot (...). C'est une belle victoire également pour Laurent Berger, le nouveau secrétaire général de la CFDT, qui ne pouvait pas se permettre d'entamer son mandat avec un échec dans cette négociation qui est dans l'ADN de son organisation » (Le Figaro, 14 janvier).



Le secrétaire général de la CFTC salue dans l'accord des “droits attachés à la personne”

« A la CFTC, nous sommes attachés à ce que les droits ne soient pas rattachés à l'entreprise, mais à la personne. Maintenant, nous avons des droits attachés à la personne », estime Joseph Thouvenel, secrétaire général de la CFTC, signataire de l'accord. Des droits individuels contre des droits collectifs, tout est dit...



Le Premier ministre, Jean-Marc Ayrault : “Notre pays gagne en compétitivité”

« Cet accord s'inscrit pleinement dans cette perspective que notre pays gagne en compétitivité économique sans que cela se traduise par une dégradation des droits sociaux, mais au contraire par leur renforcement. » C'est l'accord « le plus important depuis plus de trente ans » (déclaration à Matignon, le 12 janvier).

LU DANS LA PRESSE

Le quotidien patronal Les Echos : “La gauche avalise le mot de flexibilité”

« La clef de ce compromis se trouve du côté de la flexibilité. A tel point qu'au lieu de parler de flexisécurité, il convient d'évoquer la sécu-flexibilité. Les règles du licenciement sont bouleversées et, même si ce n'est pas dit comme cela, un accord d'entreprise peut, en cas de crise, l'emporter sur le contrat individuel de travail. Les réorganisations sont aussi facilitées. L'ironie est qu'il appartient à la gauche d'avaliser le mot même de flexibilité qu'elle rangeait dans la case de l'ultralibéralisme il y a un an » (éditorial du 14 janvier).

La presse financière internationale se réjouit

Le Wall Street Journal ne cache pas sa satisfaction. « Les employeurs français gagnent une nouvelle flexibilité », se félicite-t-il, tout en ajoutant qu'« il n'est pas certain que l'accord crée des emplois à court terme ». Le journal de la City de Londres, le Financial Times, voit dans cet accord une « percée », alors que le quotidien patronal allemand Handelsblatt se félicite que « la France commence enfin ses réformes structurelles ».

Un accord qui ne peut entrer en vigueur sans le vote du Parlement

L'accord conclu le 11 janvier ne peut entrer en vigueur sans qu'il ait été transcrit dans la loi, puisqu'il modifie des dispositions fondamentales du Code du travail. De source gouvernementale, on indiquait, dès le 11 janvier, qu'un projet de loi serait soumis au Conseil d'Etat début février puis présenté en Conseil des ministres le 6 ou le 13 mars. Le projet serait ensuite examiné en urgence à l'Assemblée nationale en avril, au Sénat en mai, pour une promulgation du texte prévue à la fin mai.

Y. L. ■

ÉDITORIAL



Le choc qui vient

Daniel Gluckstein,
secrétaire national du POI

Il est rare que la presse capitaliste anglo-saxonne dresse des lauriers à la France. C'est pourtant le cas ces derniers jours. Le gouvernement français est félicité à la fois pour son intervention au Mali et pour la conclusion de l'accord Medef/CFDT dans lequel le Wall Street Journal voit « une victoire pour les employeurs », qui « gagnent une nouvelle flexibilité », et le Financial Times une « percée majeure » dans un système particulièrement « rigide ».

Guerre au Mali, accord Medef/CFDT : le gouvernement Hollande-Ayrault agit comme fidèle serviteur des intérêts de la classe capitaliste. C'est en son nom qu'il mène la guerre à l'extérieur, poursuivant l'aventure libyenne et étendant la politique de dislocation des nations à toute la région : après la Libye, le Mali. Et demain l'Algérie ? C'est au nom des mêmes intérêts qu'il mène la guerre à l'intérieur contre sa propre classe ouvrière dont il voudrait briser le cadre des garanties collectives.

Car c'est bien de cela qu'il s'agit. Les Echos ne s'en cachent pas : « L'accord majoritaire en entreprise devient le socle de référence du dialogue social. » C'est vrai : si gouvernement et Parlement parvenaient à transcrire dans la loi l'accord Medef/CFDT, c'est le Code du travail qui serait menacé de pulvérisation, tandis que les confédérations syndicales verraient leurs prérogatives réduites à peau de chagrin (les patrons obtenant toutes facilités de déroger aux accords collectifs, par exemple en baissant les salaires, ou en augmentant le temps de travail, ou en imposant la mobilité « dans le cadre de l'entreprise »).

Il reste — et c'est le plus important — que même les plus enthousiastes regrettent que ce résultat soit « empoisonné », comme l'écrit le quotidien Die Zeit, par le refus des confédérations CGT-Force ouvrière et CGT d'apposer leur signature (1). Le « compromis historique » revendiqué par Hollande est ici mis en échec, reflétant le rejet grandissant de sa politique dans tous les secteurs de la population.

Certes, un large spectre d'union sacrée semble appuyer, pour l'heure, l'intervention au Mali (2). Certes, le gouvernement — logique avec sa ratification du TSCG et sa soumission à l'Union européenne — affirme vouloir transposer au plus vite l'accord scélérat Medef/CFDT. Mais, prenant appui sur ses organisations, la classe ouvrière n'a pas dit son dernier mot : un choc se prépare (3).

Le combat contre la guerre sociale déclenchée par le gouvernement Hollande-Ayrault à l'intérieur rejoint le combat contre la guerre déclenchée à l'extérieur contre le peuple malien. Comment aider les travailleurs et les jeunes, la population à avancer dans ce sens ? C'est à répondre à cette question que se consacreront les travaux du conseil fédéral national (CFN) du Parti ouvrier indépendant qui se réunit ces 19 et 20 janvier.

(1) Die Zeit regrette aussi que la volonté de Hollande de « suivre le modèle allemand » se soit brisée sur le refus de signature des deux confédérations.

(2) On ne confondra pas l'aspiration légitime du peuple du Mali à recouvrer son unité et sa souveraineté avec les motivations de l'intervention française qui poursuit ici sa politique de dislocation des nations entamée en Libye...

(3) Certains, à la gauche du PS, critiquent le caractère « inégal » de l'accord (trop favorable aux patrons) et revendiquent « un rééquilibrage ». Même son de cloche dans L'Humanité, qui titre un article : « Un cheval, une alouette ». Rééquilibrage ? Amendement ? Non : unité des travailleurs et de leurs organisations indépendantes pour imposer le retrait, purement et simplement !

Photos AFP

Dossier & arguments

Les principales dispositions de l'accord interprofessionnel du 11 janvier expliquées par un inspecteur du travail

Article 15 : une mobilité forcée assortie d'un nouveau type de licenciement

L'accord prévoit un bouleversement total du Code du travail dans des domaines qui sont stratégiques pour le Medef. Il y a d'abord une remise en cause de la définition même du licenciement par l'article 15 de l'accord, intitulé : « *Mobilité interne* ». L'article L. 1233-3 du Code du travail dispose actuellement que « *constitue un licenciement pour motif économique, le licenciement pour un ou plusieurs motifs non inhérents à la personne du salarié résultant d'une suppression ou transformation d'emploi ou d'une modification refusée par le salarié, d'un élément essentiel du contrat de travail, consécutives notamment à des difficultés économiques ou à des mutations technologiques* ». Parmi les éléments pouvant constituer une modification, il y avait, bien sûr, la mobilité géographique.

C'est le juge qui définissait, en fonction du poste occupé par le salarié, de son ancienneté et d'autres critères, le fait qu'une mobilité géographique imposée constituait cette modification d'un élément essentiel ouvrant la voie à la qualification de « licenciement économique ». Désormais, en cas d'accord d'entreprise (1), le licenciement qui interviendrait à la suite du refus du salarié ne pourrait plus être défini comme « économique », c'est-à-dire de la responsabilité de l'employeur, avec les garanties collectives qui lui sont attachées (indemnités, ordre des licenciements notamment).

(1) L'accord interprofessionnel prévoit une garde-fou de pure façade en renvoyant à « *des dispositions visant à prendre en compte la conciliation de la vie professionnelle et de la vie familiale* ». Lesquelles ?

Article 18 : des accords d'entreprise pour baisser les salaires

Deuxième point très important de l'accord : l'introduction des fameux accords « *compétitivité emploi* », baptisés accords de « *maintien dans l'emploi* », prévus à l'article 18. Le Smic, la durée légale du travail, les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires, le repos quotidien et hebdomadaire, les congés payés légaux, la législation relative au 1^{er} Mai ne pourront être modifiés par ce type d'accord d'entreprise (pour une durée allant jusqu'à deux années). Cela signifie que tout le reste pourrait être modifié par ces accords, en particulier : le niveau des salaires, la durée du travail, les

jours fériés autres que le 1^{er} Mai, les congés payés conventionnels. Jusqu'ici, le refus par des salariés de telles remises en cause de leur contrat était qualifié de licenciement économique et imposait à l'employeur de mettre en œuvre toutes les dispositions légales et conventionnelles relatives à ces licenciements. Désormais, le refus signifiera licenciement économique, mais l'accord précise que « *l'entreprise est exonérée de l'ensemble des obligations légales et conventionnelles qui auraient résulté d'un licenciement collectif pour motif économique* ».

Article 20 : une accélération des plans de licenciement limitant les recours juridiques

L'article 20 est relatif « *au licenciement de 10 salariés et plus sur une même période de 30 jours dans les entreprises d'au moins 50 salariés* », c'est-à-dire aux plans de licenciement collectif, appelés « *plans de sauvegarde de l'emploi* » (PSE). Cet article prévoit une extension très importante des accords de méthode (article L. 1233-21) qui permettaient de fixer « *les modalités d'information et de consultation du comité d'entreprise (CE)* ». Mais ces accords de méthode ne pouvaient déroger aux règles générales d'information et de consultation du CE, et à la communication des renseignements tels que fixés par le Code du travail. Là, un accord d'entreprise pourrait fixer « *le nombre et le calendrier des réunions avec les institutions représentatives du personnel (IRP), la liste des documents à produire, les conditions et délais de recours à l'expert, l'ordre des licenciements et le contenu du PSE* ».

Ce même article précise que les délais fixés dans l'accord sont des délais « *préfix* », terme que l'on va retrouver à plusieurs reprises. Puis ce point de l'accord fixe lui-même le délai maximal en fonction du nombre de salariés licenciés : de deux mois, pour les entreprises de moins de 100 salariés à quatre mois pour les entreprises de plus de 250 salariés. Enfin, cet article définit la procédure d'homologation par l'administration qui a dû être discutée avec Sapin. Soit l'employeur applique un accord collectif (voir plus haut), soit il « *choisit* » (c'est le terme employé) la procédure d'homologation par l'administration. L'accord fixe un délai de vingt et un jours à l'administration pour se prononcer. (Au temps de l'autorisation administrative, le délai était d'un mois pour les licenciements de plus de 10 salariés.) Le salarié a douze mois pour contester son licenciement, contre cinq ans actuellement.

Article 23 : l'arbitraire patronal fixerait l'ordre des licenciements

L'article 23 concernant l'ordre des licenciements (c'est-à-dire les critères pour établir la liste des travailleurs licenciés) prévoit que « *l'employeur est fondé, pour fixer l'ordre des licenciements, à privilégier la compétence professionnelle, sous réserve de tenir compte, après consultation du CE, des autres critères fixés par la loi* ». C'est la satisfaction d'une vieille revendication patronale qui récuse les critères relatifs à l'ancienneté, aux charges de famille, aux particularités (telles que le handicap) rendant plus difficiles la réinsertion professionnelle des salariés. Tous ces critères figuraient sur le même plan et étaient même cités avant celui relatif à la « *compétence* ».

Articles 24, 25 et 26 : des limites sévères aux recours des salariés devant les prud'hommes

Trois articles apportent de très sérieuses limites aux recours des salariés devant les prud'hommes. Jusqu'alors, le juge estimait que l'employeur ne pouvait évoquer par la suite, par exemple en cas de contestation du salarié de son licenciement, d'autres motifs que ceux évoqués dans la lettre de licenciement. L'accord dit qu'en cas de contestation, le juge formera sa conviction « *au vu des éléments fournis* », chose beaucoup plus aisée pour l'employeur, qui a tous les moyens de l'entreprise à sa disposition, que pour le salarié qui en a été licencié. Enfin, notons que les voies de recours pour le salarié sont limitées à vingt-quatre mois, contre cinq ans actuellement, et que les indemnités versées au salarié lors d'une conciliation serait « *barémisées* », c'est-à-dire limitées (à deux mois de salaire, pour une ancienneté de zéro à deux ans, jusqu'à quatorze mois de salaire pour une ancienneté de plus de vingt-cinq ans).

Article 17 : un délai de plus accordé aux patrons pour retarder la mise en place des institutions représentatives du personnel

Les délais pour la mise en place des délégués du personnel (DP), du comité d'entreprise (CE) et délégués syndicaux (DS) seraient rallongés. Actuellement, les seuils de 10 salariés (pour les DP) ou 50 salariés (CE et DS) doivent être atteints sur douze mois, consécutifs ou non, sur les trois dernières années. Avec cet accord, on rajouterait un délai supplémentaire de un an, une fois ces seuils atteints.

Qu'en est-il des "droits nouveaux" dont se félicitent les partisans de l'accord ?

Faisons un sort à ce qui concerne les prétendues avancées de l'accord.

– **La complémentaire santé** renvoie à des négociations sur le panier de soins concernés. Surtout, « *la liberté de choix* » laissée aux entreprises de choisir leur organisme d'assurance satisfait une vieille revendication des sociétés d'assurance (Axa, Generali, Allianz) qui contestent la part prise par les mutuelles et les institutions de prévoyance dans les contrats collectifs.

– **Les droits rechargeables à l'assurance chômage** sont soumis à une autre négociation, donc rien n'est garanti.

– **La majoration de la cotisation d'assurance chômage pour les CDD**. Au lieu de 4 %, les patrons paieraient une cotisation d'assurance chômage de 7 % pour les CDD de moins d'un mois, de 5,5 % pour les CDD de un à trois mois. En contrepartie, les embauches en CDI de jeunes de moins de 26 ans seraient exonérées de cotisations chômage pendant trois mois (et même quatre mois pour les entreprises de moins de 50 salariés). En fin de compte, les patrons paieront moins de cotisations chômage au total !

– **La création d'un compte personnel formation**. Passons sur tous les aspects déjà discutables : le lien avec la notion d'employabilité, le fait de passer d'obligation des employeurs à un partage avec le salarié, le lien avec la sécurité sociale professionnelle, avec les droits attachés à la personne... Mais ce qui est sûr, c'est que ce compte serait alimenté chaque année de 20 heures (pour un temps complet), et limité durant toute la carrière à 120 heures !

– **La limitation du temps partiel**. La presse laisse entendre que, hors certains emplois, les contrats à temps partiel devraient, avec cet accord, comprendre 24 heures minimum de travail hebdomadaire. Ce n'est pas exact : l'accord dit 24 heures minimum et, à défaut, la répartition du travail dans la semaine doit permettre au salarié d'avoir un autre employeur...

Et surtout, il y a ce qui relève de la majoration des heures supplémentaires : le patronat obtient que les heures complémentaires, effectuées dans le cadre d'un avenant au contrat de travail, puissent ne pas être majorées de 25 %, comme la loi le prévoit et comme les tribunaux l'imposent.

Nous traiterons la semaine prochaine deux autres coups portés par cet accord.

L'un, visant « *à expérimenter le travail intermittent* ». L'autre, permettant aux agences d'intérim de signer des CDI d'un type particulier.



Photo AFP

Education nationale

Après le Conseil supérieur de l'éducation

N'y a-t-il pas urgence à exiger du ministre qu'il renonce à ses projets ?

Le 8 janvier, adressant ses vœux aux élus, Marylise Lebranchu, ministre de la Réforme de l'Etat, de la Décentralisation et de la Fonction publique, a présenté le projet de loi d'acte III de la décentralisation, soumis au mois de mars au Conseil des ministres et qui constituerait un véritable éclatement de la République.



Geneviève Fioraso et Vincent Peillon.

LES PROJETS PEILLON SUR L'ÉCOLE, UNE DÉCLINAISON DE L'ACTE III DE LA DÉCENTRALISATION

Selon Marylise Lebranchu, le « principal levier » de ce projet, c'est la création de « conférences territoriales de l'action publique ». Celles-ci, rassemblant les régions, les départements, les communes, les intercommunalités et les représentants de l'Etat, auraient vocation à « déterminer l'organisation des compétences la plus appropriée à la réalité de nos territoires ». Le gouvernement prévoit qu'un « pacte de gouvernance territoriale » soit conclu à cet effet dans le cadre de chaque conférence. Ce serait la fin de l'organisation uniforme du territoire national, sur laquelle s'adosse toute la législation nationale, l'égalité des droits, l'existence des services publics et la protection sociale collective. Et Marylise Lebranchu de souligner l'objectif assigné à ces conférences territoriales : « Faire progresser la mutualisation des moyens », pour se conformer à l'obligation de réduction du déficit public et de la dette de l'Etat contenue dans le traité européen TSCG. « Au moment où la maîtrise de la dépense est un impératif, nous devons prouver qu'existent des leviers pour dégager des marges de manœuvre », martèle-t-elle. C'est dans ce cadre que s'inscrivent le projet Peillon de refondation de l'école et le projet de décret sur les rythmes scolaires (lire notre précédent numéro).

LE REJET DES PROJETS PEILLON NE CESSE DE S'AMPLIFIER

D'ailleurs, dans un document de travail préparatoire au projet de loi de décentralisation, transmis le 10 décembre 2012 aux associations d'élus et révélé par *La Gazette des communes*, le gouvernement

confirme que « la région deviendra la seule collectivité en charge de la formation professionnelle ». Il réaffirme sa volonté d'inscrire dans le projet de refondation sur l'école le fait que les régions décideraient de l'ouverture et de la fermeture des filières professionnelles, des BTS... et qu'elles contrôlèrent le service de l'orientation. Seulement voilà. Après le refus massif du projet de décret sur les rythmes scolaires au Conseil supérieur de l'éducation le 8 janvier, refus qui s'est particulièrement exprimé dans le vote contre des organisations syndicales CGT, FO, FSU et SUD, le rejet des projets Peillon par les enseignants et leurs sections syndicales, les élus et la population ne cesse de s'amplifier.

Le projet de décret, qui n'a obtenu que cinq voix favorables au CSE sur soixante-douze membres, n'en a recueilli aucune au Comité technique ministériel. CGT, FO, FSU et SUD ont à nouveau voté contre. Le 8 janvier, quelques heures après le CSE, le Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (CNESER) a voté massivement contre le projet de loi de refondation de l'école. Parmi les votes contre, ceux des syndicats FO, FSU et UNSA. Le ministre Peillon n'a obtenu aucune voix des organisations syndicales sur ses projets.

Notons que ce qui a été particulièrement rejeté au CNESER, c'est la remise en cause du monopole de l'Etat en matière de collation des grades universitaires, c'est-à-dire la délivrance des diplômes universitaires sous l'autorité et au nom de l'Etat.

DES RASSEMBLEMENTS DANS TOUT LE PAYS LE 23 JANVIER

Même l'Association des maires de France, pourtant favorable au pro-

jet de décret, et qui, lors du CSE du 8 janvier, faisait partie des cinq votants en faveur du projet ministériel, fait savoir dans un communiqué de presse du 11 janvier qu'elle a demandé et obtenu le report de l'examen du projet de décret sur les rythmes scolaires lors de la commission consultative d'évaluation des normes (CCEN). Dans ce communiqué, elle indique avoir voté pour le projet de décret, tout en ayant « formulé de fortes réserves sur ses modalités d'application », notamment parce qu'elle craignait que ce projet « conduise de facto à la prise en charge financière par les communes d'un temps relevant de l'obligation de service des enseignants ».

Le 23 janvier, le gouvernement, alors qu'il ne dispose d'aucun consensus, doit présenter son projet de loi de refondation de l'école en Conseil des ministres.

La fédération FO de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle s'est adressée aux autres fédérations de l'Education nationale pour leur proposer d'affirmer le 23 janvier, dans l'unité, dans des délégations communes aux inspections académiques, aux rectorats (ou au ministère dans la région parisienne), que le ministre doit renoncer à présenter son projet de loi et à publier son décret, et répondre aux revendications des personnels.

D'ores et déjà, dans les départements, les organisations syndicales ont adopté ou discutent d'appels communs sur ces exigences, appels appuyés par les dizaines de prises de position des personnels avec leurs sections syndicales dans les écoles, les collèges et les lycées.

Laurence FAYARD ■

INTERVIEW

Géraldine Delaye, membre du bureau départemental du SNUipp-FSU du Bas-Rhin

“Les résultats du vote au CSE constituent un coup de semonce pour le ministre et un espoir important pour le faire reculer”

Dans la consultation organisée par le SNUipp auprès de ses sections départementales, ta section s'est prononcée pour que le SNUipp vote contre le projet de décret sur les rythmes scolaires lors du Conseil supérieur de l'éducation (CSE) du 8 janvier. Peux-tu préciser ce qui a conduit à cette position ?

Au sein de notre section, une discussion s'est engagée pour définir s'il nous semblait plus pertinent de voter contre le projet de décret sur les rythmes scolaires lors du CSE du 8 janvier ou refuser de voter. Refuser de voter aurait permis de créer un vote « unitaire » avec le SE-UNSA et le SGEN-CFDT. Toutefois, il est vite apparu que le vote contre nous semblait la seule réponse satisfaisante possible. Contre la méthode du gouvernement qui n'a pas pris la peine de consulter la profession. Contre la remise en cause du caractère national de l'école. Contre une école des territoires, à plusieurs vitesses, créant des inégalités importantes entre les élèves. Contre la remise en cause du statut des enseignants. Contre la mascarade d'un gouvernement de gauche qui tente de faire passer la casse de l'école pour une amélioration des conditions d'enseignement des élèves !

Quel est ton sentiment, celui des militants de ta section, après le vote du CSE, confirmé par le Comité technique ministériel du 11 janvier ?

Les collègues militants sont satisfaits des résultats du vote au CSE. Depuis le début du dossier, notre organisation syndicale et les collègues ont espéré un véritable changement positif pour l'école. Nous avons

pensé que le président et le ministre allaient s'engager dans ce sens. Aujourd'hui que les projets de décret sont connus, la plupart des collègues attendent une réaction forte de leurs représentants syndicaux afin que le ministre recule sur ce projet qui, en l'état, détériorera les conditions statutaires et de travail des enseignants. Les résultats du vote au CSE constituent un coup de semonce pour le ministre et un espoir important pour le faire reculer sur son projet. Les militants de la section entendent maintenir la pression.

Le 23 janvier, le projet de loi de refondation de l'école est soumis au Conseil des ministres. L'exigence que le ministre renonce à publier le décret sur les rythmes scolaires, que le gouvernement n'adopte pas le projet de loi, est relancée après le vote du CSE. Certaines organisations syndicales envisagent ce jour-là des appels à manifester devant les inspections académiques, rectorats et au ministère. Qu'en penses-tu ?

Ce projet de loi de refondation de l'école est, pour le conseil syndical de notre section, inacceptable en l'état. Nous exigeons de vraies négociations et de vraies avancées ! C'est pour cela que notre section, en intersyndicale avec le SNUDI-FO, SUD et la CGT Education, appelle à un rassemblement avec conférence de presse et demande d'audience au directeur académique des services de l'Education nationale (Dasen) le 23 janvier. Cette action du 23 janvier n'en exclut pas d'autres, en fonction des réponses que le ministre apportera à nos attentes. ■

ÉCLAIRAGE

Quand Peillon présente un projet de circulaire qui met en œuvre son projet sur les rythmes scolaires...

Le 10 janvier, le ministre Peillon a réuni les représentants des syndicats du primaire pour leur présenter un projet de nouvelle circulaire d'application des décrets Darcos de 2008 (1) portant sur les obligations de services des instituteurs et professeurs des écoles.

Ce projet de circulaire met en œuvre le décret sur les rythmes scolaires, rejeté par le CSE. Non seulement le ministre Peillon maintient les 108 heures annualisées consacrées aux activités hors enseignement, introduites par les décrets Darcos dans le temps de travail des enseignants du primaire, mais il va plus loin. Les soixante heures annuelles d'aide personnalisée mises en place par les décrets Darcos deviendraient trente-six heures « d'activités pédagogiques complémentaires » et vingt-quatre heures de temps de travail en équipe, dont le contenu serait défini par le projet éducatif territorial. Rappelons que le projet éducatif territorial, qui devrait être mis en place sous la responsabilité des collectivités territoriales, constitue le cœur du décret sur les rythmes scolaires. Cela signifie que pendant la totalité de ces soixante heures, les enseignants seraient placés sous la tutelle des collectivités territoriales et des élus locaux. Ce serait une atteinte à leur statut de fonctionnaire d'Etat. Or c'est ce statut national qui garantit l'existence de programmes nationaux et

l'égalité en droits des enfants devant l'instruction !

Ce projet augmenterait également le temps de présence des enseignants dans les écoles, non seulement le mercredi matin, mais aussi partiellement le mercredi après-midi, et augmenterait l'amplitude de travail les autres jours. De plus, il introduirait la formation continue à domicile hors temps scolaire !

Dès lors, on ne peut que s'étonner des déclarations de Sébastien Sihr, secrétaire général du SNUipp-FSU : « Ce projet de circulaire est une première reconnaissance de la réalité du travail enseignant. » Ce texte « leur donne une plus grande liberté pour organiser leurs activités professionnelles », etc. N'est-ce pas contradictoire avec la volonté de la masse des syndiqués de la FSU ? Rappelons que 58 sections départementales du SNUipp-FSU, l'écrasante majorité d'entre elles, se sont prononcées contre le projet de décret sur les rythmes scolaires, amenant leurs représentants au Conseil supérieur de l'éducation à voter contre. **L. F. ■**

(1) C'est sur la base d'un protocole d'accord proposé par Xavier Darcos, ministre de l'Education nationale du gouvernement Sarkozy-Fillon de 2007 à 2009, et signé par les syndicats SGEN-CFDT, SNUipp-FSU et SE-UNSA, que les décrets, dits décrets Darcos, avaient été publiés.

Médias

Grève massive à France Inter

« Cette fois, ils ne vous ont pas pris pour des imbéciles ! », lance un technicien de Radio France à un représentant de la CGT devant une machine à café à la Maison de la radio. Il évoque la grève à France Inter, qui s'est terminée samedi 12 janvier et qui avait commencé le lundi 7. « C'est qu'on était soudés, avec 100 % de techniciens d'Inter en grève, ce qui a fait tenir ensemble les syndicats », rétorque le syndicaliste interpellé.

L'appel à la grève avait été signé par les syndicats CFTD, CFTC, CGT, SNJ et SUD. Dans un communiqué, « Chronique d'une grève annoncée », les syndicats expliquaient qu'ils avaient déposé le préavis de grève dès le 18 décembre pour s'opposer à la suppression de quatre postes de techniciens à France Inter. Une consultation pour pourvoir durablement ces postes — occupés jusqu'alors par des salariés « en mobilité » — avait été lancée en mars, puis annulée en juillet, à la suite d'un projet de rediffusion par robot d'émissions du jour pendant la nuit, de 1 heure à 5 heures du matin.

Ce projet de diffusion robotisée avait été abandonné à la suite des pressions de journalistes de la rédaction. Mais en octobre, une nouvelle organisation du travail des techniciens était présentée par la direction, sur la base d'une suppression de quatre postes.

DÈS LE 8 JANVIER, 100 % DES TECHNICIENS ÉTAIENT EN GRÈVE

Constatant que les plannings proposés par la direction provoqueraient une dégradation de la sûreté de l'antenne, des conditions de travail et de la santé des technicien(ne)s, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et le comité d'entreprise de Radio France s'y



Photo AFP

étaient opposés. A la suite du dépôt du préavis de grève, la direction n'avait d'abord pas réagi, avait ensuite demandé un report de la grève pour cause de congés, puis avait proposé des réunions de « concertation » sur la base de la suppression des quatre postes. Mais dès le 8 janvier, 100 % des techniciens étaient en grève. « Il y avait des assemblées générales tous les jours », précise le syndicaliste. « Le jeudi, jour des vœux du P-DG de Radio France, les journalistes se sont mis en grève (25 %, c'est un joli taux) et vendredi, c'étaient les personnels de production : chargés de réalisation, attachés de production, producteurs. Depuis deux ans, la direction a déjà supprimé 50 heures de production. Mais cette fois-ci, ils s'y étaient pris autrement. En sous-dimensionnant le nombre de techniciens, ils allaient obliger les personnels à faire des productions « plus simples, plus légères ». » A la question : quel a été le résultat de la grève, il résume : « Sur les quatre postes que la direction voulait supprimer, deux sont maintenus. Pour exa-

miner les deux autres postes, il y aura des groupes de travail. Bon... Mais ce qui est important, aussi, c'est que la direction a accepté de chiffrer le nombre de personnes qui travaillent pour la technique à Inter. On sait maintenant qu'il y a un contingent de 41, ce qui signifie qu'il leur sera plus difficile de faire baisser le nombre "en douce". »

De nombreux services de Radio France se plaignent en effet depuis plusieurs mois du fait que tous les développements de nouveaux services sur Internet, par exemple, se font par redéploiement, c'est-à-dire en supprimant des postes dans les autres services.

Coups budgétaires dans l'ensemble de l'audiovisuel public, menaces d'un plan de « départs volontaires » à France Télévisions, poursuite de la remise en cause des acquis conventionnels... L'acharnement des techniciens de France Inter pour le maintien de leurs postes prend d'autant plus d'importance dans ce contexte.

Correspondante ■

Banques

Grève à la Société Générale contre de nouvelles suppressions de postes

Les syndicats CGT, FO, CFTD, CFTC et SNB/CFEC-CGC ont appelé à une grève, mardi 8 janvier. Après la perte de 880 postes l'an dernier, les syndicats craignent de nouvelles suppressions de postes dans les services centraux et le réseau.

« Sur les quinze dernières années, le secteur de la banque a détruit des milliers d'emplois, mais en a toujours créé plus en contrepartie jusqu'à cette année, notamment par le développe-

ment de la banque de financement et d'investissement, mais désormais cette courbe est inversée », affirme un responsable syndical.

Dans le cadre d'un nouveau projet, la Société Générale prévoit de transférer 400 postes à un prestataire, après la restructuration des activités de la banque de financement et d'investissement.

Les organisations syndicales craignent également des fermetures d'agence.

« On sait que tous les projets sont dans les cartons, ils n'attendent plus que l'accord sur l'emploi soit signé pour les mettre en musique », indique une autre déléguée syndicale.

L'absence d'augmentation salariale collective pour la deuxième année consécutive est l'autre motif de la grève.

Le projet sera donné le 15 janvier aux syndicats qui craignent également des fermetures d'agences. ■

En bref

Le gouvernement baisse la rémunération du livret A à 1,75 %

Le gouvernement va suivre les recommandations de la Banque de France et abaisser au 1^{er} février la rémunération du livret A, l'un des placements préférés des Français, de 2,25 % à 1,75 %, a annoncé le 15 janvier le ministre de l'Économie, Pierre Moscovici ! « Je suivrai cette recommandation et le taux du livret A sera bien à 1,75 % », a déclaré le ministre sur RTL.

Cette diminution va de nouveau entraîner une perte de revenu

pour les détenteurs de petits livrets, de loin les plus nombreux. Et au même moment, le gouvernement Hollande-Ayrault dépense des millions d'euros dans l'engagement de la guerre au Mali !

Cahuzac envisage une désindexation des retraites du régime général par rapport à l'inflation

Le ministre du Budget, Jérôme Cahuzac, estime qu'une décision de désindexation des retraites complémentaires par

les partenaires sociaux serait un « élément d'appréciation très important » pour le gouvernement concernant le régime général, dans une interview aux Echos (15 janvier).

La proposition faite par le Medef dans le cadre des négociations patronat-syndicats sur les régimes complémentaires Agirc (cadres) et Arrco (tous salariés), qui ont repris le 15 janvier, de ne plus revaloriser les pensions à hauteur de l'inflation mais en fonction de l'évolution des prix moins un point, pourrait donc aussi s'appliquer au régime général. C'est ce que prévoit le gouvernement, qui veut engager cette année une nouvelle contre-réforme des retraites.

Agriculture

Les paysans : une espèce en voie de disparition ? (première partie)

Gérard Lorigny

Les paysans sont-ils en voie de disparition (en comprenant « paysan » au sens où on l'entend couramment : celui qui travaille la terre ou élève du bétail sur ses propriétés et qui vend ses produits) ? Une étude de Mediapart sur l'emploi dans la Somme donne des éléments statistiques qui méritent d'être étudiés, car ils indiquent dans quel sens l'agriculture française évolue et ce qu'elle va devenir si rien ne vient contrecarrer ces tendances.

Une destruction d'emplois considérable

« En 2000, l'agriculture samarienne employait 11 132 unités de travail agricole (UTA) — l'équivalent temps-plein agricole — contre 8 548 en 2010. Ce sont plus de 2 600 emplois agricoles qui ont disparu en une décennie, nous dit le recensement agricole établi par le ministère de l'Agriculture. (...) Ce sont à la fois les agriculteurs et leur famille (- 25 % d'UTA entre 2000 et 2010) et leurs salariés (- 10,7 % de salariés permanents et - 33,6 % de salariés occasionnels. »

Quelles en sont les raisons ?

L'article cite Daniel Quiévreux, responsable qualité et macro-économie de la chambre d'agriculture de la Somme : « A l'exception des pommes de terre, presque toutes les productions à haute valeur ajoutée, lait, porc, endives, sont en diminution dans la région. (...) Les agriculteurs simplifient leurs exploitations et privilégient le blé et les oléoprotéagineux qui garantissent des revenus élevés ces dernières années. » Car ces productions nécessitent peu de main-d'œuvre. L'article explique ainsi que les fermes spécialisées en céréales et oléoprotéagineux emploient deux fois moins de main-d'œuvre : 1,2 UTA contre 2,1 pour les autres sur une surface identique. « La céréalisation est une tendance lourde dans le département. » Entre 2000 et 2010, la part d'exploitations spécialisées en grandes cultures est passée de 47 à 57 %, selon le recensement agricole de 2010.

Une conséquence inattendue : certains paysans s'enrichissent, mais le territoire agricole Somme s'appauvrit

Marx, dans *Le Capital*, a démontré que seul le travail humain est producteur de richesses nouvelles. Tout le reste n'est que transfert de richesses déjà acquises. Mediapart en fait la démonstration.

« La céréalisation, cela signifie aussi l'appauvrissement du territoire, regrette Daniel Quiévreux, "car les céréales et oléagineux sont des cultures exten-



Photo DR

sives." Comprendre : elles produisent peu de valeur à l'hectare.

Les économistes du ministère de l'Agriculture mesurent cela à la production brute standard (PBS). Celle de la Somme a baissé de 2,6 % entre 2000 et 2011 (...). Et pour cause, les surfaces des cultures à forte valeur ajoutée ont chuté dans le département selon le recensement agricole. Betteraves : - 800 ha ; pomme de terre féculente : - 1 600 ha (...); racines d'endives : - 1 100 ha. Ces cultures sont exigeantes et très rémunératrices, mais techniques et gourmandes en investissements et en main-d'œuvre. Elles sont aujourd'hui l'affaire de fermes toujours plus spécialisées et de moins en moins nombreuses. »

La ferme Somme s'appauvrit — comme l'écrit l'article — mais les paysans qui ont pu racheter des terres et se mécaniser au maximum se sont enrichis. Pour améliorer sa productivité et augmenter ses surfaces cultivées sans embaucher, rien de plus simple : « Si vous passez de 80 à 120 ha, il suffit de racheter un semoir plus large et une charrue avec plus de socs », explique Marc Hossart, président des jeunes agriculteurs. Ainsi, la production brute standard (PBS) produite par unité de main-d'œuvre est passée de 78 000 à 98 930 euros (+ 27 %) durant les années 2000. Mais, au total, la PBS de la Somme a baissé de 2,6 % entre 2000 et 2011.

Conclusion : perte massive d'emplois, appauvrissement du territoire et enrichissement de certains !

L'agriculture suit désormais la même pente que l'industrie où les investisseurs s'enrichissent en « rentabilisant » au maximum (robotisation, etc.). Leur PBS produite par unité de travail grandit, mais la France s'appauvrit, car les dix millions de chômeurs ne produisent plus aucune valeur nouvelle. Il n'y a plus que transfert de richesses. ■



Photo AFP

Grève nationale des taxis

Les chauffeurs de taxi ont répondu à l'appel à la grève et à la manifestation de leurs quatre fédérations syndicales, le 10 janvier dernier, pour protester contre une modification de la loi sur le transport des malades.

Communiqué de presse du Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM)

Santé des femmes : "Il y a danger, grand danger..."

Le CDGM informe de la tenue de son assemblée annuelle le 27 janvier prochain.

"Cette assemblée va se tenir dans un contexte extrêmement préoccupant pour la santé des femmes. (...) Tous les témoignages, ceux des femmes comme des gynécologues, vont dans le même sens : il y a danger, grand danger, et l'actualité est là, qui le montre, malheureusement, dans les faits. (...)

En reprenant pour cette année le nombre de postes prévu par l'ancien gouvernement (trente et pas un de plus), le gouvernement n'a pas voulu donner le signal que les femmes espéraient. (...) Des faits graves liés à la prescription des pilules de troisième et quatrième génération viennent mettre en lumière toute l'importance pour la santé des femmes de la prescription de contraception.

Ce n'est pas le rôle du CDGM de se prononcer sur les caractéristiques de telle ou telle contraception, mais nous avons pris connaissance avec attention des propos suscités par cette question, et en particulier des déclarations du responsable de l'Agence nationale de sécurité du médicament, M. Maraninchi.

"L'hypothèse d'une restriction de la prescription aux spécialistes serait le plus facile réglementairement", a-t-il indiqué, selon *Le Quotidien du médecin*.

Cette hypothèse est frappée du sceau du bon sens. Une pilule contraceptive n'est pas un produit standard. Sa prescription, nécessitant, entre autres, analyse des antécédents et suivi, doit s'appuyer non seulement sur les connaissances médicales générales et spécialisées du praticien prescripteur, mais aussi sur l'entretien singulier avec sa patiente, ce qui, concernant le suivi gynécologique, est au cœur de la pratique des gynécologues médicaux.

Et M. Maraninchi de poursuivre, après avoir envisagé cette hypothèse : "Mais ce ne serait pas souhaitable." Pourquoi ? Parce qu'"il n'y a pas assez de gynécologues", explique-t-il.

Nous sommes au cœur du problème. Car la santé des femmes nécessite que le suivi gynécologique continue de pouvoir être assuré par des spécialistes formés à cet effet. (...)

Le CDGM, qui regrette que la ministre de la Santé, M^{me} Touraine, n'ait pas jugé utile de recevoir elle-même ses coprésidentes, va consacrer son assemblée annuelle à la discussion des moyens à mettre en œuvre pour poursuivre et intensifier son action pour la défense

Pour tout contact : cdgm.national@orange.fr

Contribution



La parole à...

Dr Marie-Annick Rouméas,
gynécologue médicale,
coprésidente du CDGM (1)

"Le combat du Comité de défense de la gynécologie médicale continue"

Les réponses qui nous sont faites sont cyniques : « Il y a pénurie de gynécologues médicaux, alors gérons la pénurie en permettant à d'autres que les gynécologues médicaux de pratiquer des actes techniques », frottis par certains, prescription de contraception et pose de stérilets par d'autres, etc. La femme est morcelée selon les organes à examiner, mais qu'en est-il de son unité de femme ? Qu'en est-il de la confiance en un seul interlocuteur ?

"UNE PRESCRIPTION DE PILULE NE PEUT ÊTRE BANALISÉE"

Quel cynisme ! Les mêmes qui ont permis la pénurie maintiennent leur veto à l'augmentation du nombre de médecins formés et prennent prétexte du nombre insuffisant de gynécologues médicaux pour organiser le dépeçage d'une médecine humaine, au détriment des femmes. C'est important d'avoir une spécialité spécifique pour les femmes. Les bons indices de santé des femmes montrent la pertinence de cette médecine.

Nous sommes le pays où il y a le moins d'hystérectomies : 6,7 % des femmes ont eu une ablation de l'utérus contre 40 % aux Etats-Unis et 20 à 30 % dans les autres pays d'Europe. En effet, les gynécologues médicaux ont appris à traiter avec des médicaments plutôt que d'opérer et, par le

suivi gynécologique régulier, ils peuvent dépister des lésions à un stade précoce. Pour les cancers du sein, il y a l'une des meilleures survies en Europe : 84 % à cinq ans. Actuellement, la situation se dégrade. Des femmes ne sont plus suivies, faute d'obtenir un rendez-vous, et les urgences des hôpitaux voient arriver des complications, rares auparavant, conséquences d'une prise en charge tardive : la santé des femmes est en danger.

La polémique actuelle sur les pilules de troisième génération nous rappelle la nécessité d'une formation et d'une expérience. Une prescription de pilule est une prescription complexe, et c'est toujours une prescription personnalisée. Elle ne peut être banalisée, comme on essaie de le faire croire quand on propose que la pilule soit prescrite ou renouvelée par des prescripteurs divers, dont ce n'est pas le métier. Alors, c'est sûr, nous allons continuer notre combat. Notre action s'étend sur une grande partie du territoire grâce au travail des comités locaux. Le CDGM va se réunir en assemblée générale. Nous sommes déterminés à sauvegarder cet acquis des femmes.

(1) Marie-Annick Rouméas a publié *A l'écoute du corps et de la parole des femmes, la pratique quotidienne d'une gynécologue*, aux éditions Yves Michel.

Transports

SNCF : augmentation de 13,75 % des tarifs en 5 ans

La SNCF a demandé à Matignon de pouvoir relever ses tarifs en 2013 : + 2,3 %. Cette hausse concernerait les TGV et les trains Intercités. L'augmentation en 2012 avait déjà vu les tarifs progresser de 3,2 %. Une requête « raisonnable » pour Matignon, selon *Le Parisien*. Le Premier ministre doit se prononcer dans les tout prochains jours. Une augmentation continue depuis 2009... Si cette hausse était acceptée,

le prix moyen d'un billet connaîtrait, en cinq ans, une envolée de 13,75 % ! *Le Parisien* apporte les informations suivantes : « En 2011, l'entreprise ferroviaire avait dégagé un bénéfice de 664 millions et versé 230 millions de dividendes à son principal actionnaire, l'Etat. » Le bilan pour 2012 est déjà très prometteur, car, précise le quotidien, « en dépit de la crise, les neuf premiers mois de 2012 ont vu son chiffre d'affaires grossir de 3,5 % ».

Métallurgie (Nord)

Grève chez Dembiermont, à Hautmont

Ghislaine Baudin, correspondante IO

C'est avec une détermination sans faille, à l'appel de l'intersyndicale CGT-CFDT-FO, que 90 % des 130 ouvriers des ateliers de l'usine Dembiermont, à Hautmont, se sont mis en grève le 8 janvier, dès 6 h 30.

Les entrées et sorties ont été bloquées. Autour d'un grand feu de palettes, dans la cour de l'usine, c'est la colère qui s'exprime : « On en a ras le bol, on en a marre », crient les ouvriers.

Les revendications sont principalement salariales, expliquent les délégués syndicaux, Marc Hannecart (CFDT), Cyril Dauzats (CGT) et Bernard Wargny (FO). « Nous demandons une revalorisation des salaires à hauteur de 150 euros net par mois, une

prime exceptionnelle de 500 euros net, la remise en place de la participation aux bénéfices. Nos actions dureront tant que la direction ne se pliera pas à nos accords. »

RECUL DE LA DIRECTION

Après quatre jours de grève continue et plusieurs heures de négociation, les salariés ont obtenu une augmentation de salaire de 60 euros net par mois ainsi qu'une prime exceptionnelle de 100 euros net versés en une fois et la révision de l'accord sur l'intéressement.

Un tel mouvement de protestation ne s'était pas vu depuis bien longtemps dans cette petite usine du Nord. Les ouvriers satisfaits ont repris immédiatement le travail, vendredi 11 janvier en fin d'après-midi, après les accords passés avec la direction.

Sécurité routière

Grève des cadres du permis de conduire

Le syndicat national des inspecteurs cadres et administratifs (Snica-FO, majoritaire à 72 % des 1 350 inspecteurs) a déposé un préavis de grève des délégués au permis de conduire pour ce lundi 14 janvier. Il a également déposé un préavis de grève des inspecteurs du permis de conduire du 21 au 25 janvier.

Dans un communiqué, il appelle « les délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR, cadres) à une journée de grève » le 14 janvier contre « le désordre engendré par les errements de l'administration dans le cadre de la préparation de la réforme du permis de conduire » qui a « des répercussions inacceptables sur leur activité quotidienne ».

Cette « réforme » sera également lourde de conséquences pour les usagers, prévient Patrick Chopin, secrétaire général du Snica-FO.

En effet, après « la déconcentration du service des examens du permis de conduire », qui a eu pour conséquence une augmentation significative de la charge de travail des agents de catégorie A, « l'année 2012 en est un nouvel exemple avec la préparation de la transposition de la troisième directive européenne sur le permis de conduire à laquelle s'ajoute la dématérialisation. Cette réforme entrera en vigueur le 19 janvier 2013. Les profonds bouleversements qu'elle entraîne se sont traduits pour ces agents par une multiplication des tâches à accomplir. »

La réforme introduit en effet, entre autres, six nouvelles catégories pour le permis poids lourd, de nouveaux examens pour le permis moto et un changement des procédures d'évaluation dans les permis moto et poids lourd.

De plus, « l'ancien logiciel de saisie des résultats du permis ne fonctionne plus, et le nouveau ne fonctionne pas encore », dénonce le Snica-FO.

« On va commencer les nouveaux examens du permis sans logiciel, les inspecteurs n'ont pas été formés, on ne sait pas comment ça doit se passer, avec quel matériel, etc. », ajoute Patrick Chopin.

Le Snica-FO demande donc « une indemnité spécifique proportionnelle à la réalité de leur charge de travail » pour les délégués du

permis de conduire, « la compensation du dépassement de leur temps de travail de ces dernières années », et « un déroulement de carrière à la hauteur des exigences de leur mission ». Il revendique également la recentralisation du service des examens du permis de conduire ainsi que le recrutement de délégués du permis de conduire supplémentaires « permettant d'affecter un délégué dans chaque département et plusieurs dans ceux à fort effectif ». Concernant les inspecteurs du permis de conduire, il demande notamment, « l'interruption des épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire du 22 au 25 janvier » afin de leur permettre de bénéficier d'une formation.



POI
PARTI OUVRIER
INDÉPENDANT

Communiqué
des secrétaires nationaux
du POI

**NON
à la guerre !**

**NON
à l'intervention
française
au Mali !**

**RETRAIT
immédiat
des troupes !**

Le POI — qui a multiplié les mises en garde contre toute menace d'intervention et d'ingérence du gouvernement français au Mali — s'indigne des déclarations du président de la République ce vendredi 11 janvier 2013, affirmant que « *la France répondra* », « *dans le cadre des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU* », à la demande d'intervention militaire formulée la veille par le régime de Bamako. En réalité, depuis le jeudi 10 janvier, des forces militaires françaises sont déjà déployées dans la localité de Sévaré, au centre du Mali, avec la présence de huit avions sur l'aéroport militaire.

Le POI condamne l'intervention militaire française au Mali, qui a reçu d'emblée le soutien des Etats-Unis et de l'Union européenne (et de tous les gouvernements la composant), intervention qui, comme hier en Afghanistan ou en Libye, sera un coup porté contre la souveraineté nationale de tous les pays du Sahel (à commencer par celle du Mali et de l'Algérie), et qui vise à ouvrir la voie au chaos dont les peuples et les travailleurs seront les victimes.

La résolution n° 2085, votée le 20 décembre 2012 à l'unanimité par le Conseil de sécurité de l'ONU et soutenue par les gouvernements français et américain ainsi que par l'Union européenne, a pour seule fonction d'ouvrir la voie à une intervention militaire au Mali.

Le POI en appelle aux travailleurs, militants, jeunes, attachés à la paix, à la démocratie et à la justice sociale. Il se prononce contre l'intervention militaire française, pour le retrait immédiat des troupes du territoire malien, pour le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et pour la souveraineté des nations.

Partie prenante de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples, le POI exprime sa solidarité militante avec les forces du mouvement ouvrier et démocratique au Mali, en Algérie, dans le monde entier, qui s'opposent à l'intervention militaire et se prononcent pour le respect de la souveraineté des nations.

Paris,
vendredi 11 janvier 2013

Les secrétaires nationaux
Claude JENET, Daniel GLUCKSTEIN,
Gérard SCHIVARDI, Jean MARKUN ■

L'événement



Abidjan (Côte d'Ivoire), le 15 janvier 2013 : les soldats français des forces de la Licorne s'apprentent à embarquer pour rejoindre Bamako.

Photo AFP

Depuis le samedi 12 janvier, les bombardements ne cessent chaque jour

Au bout de la guerre :

Jean-Pierre Raffi

Quatre jours après l'entrée en guerre de la France au Mali, les bombardements intenses se poursuivent jour et nuit, frappant les infrastructures des groupes « djihadistes » installés au nord du Mali, mais également toutes les villes maliennes qu'ils occupent. « *Il y a des raids en permanence. Il y en a en ce moment, il y en a eu cette nuit, il y en aura demain* », déclarait dimanche soir (13 janvier) le ministre PS de la Défense, Jean-Yves Le Drian.

Et, de nouveau, on nous joue le refrain de l'intervention au service de la démocratie à restaurer et de la « guerre propre », des frappes « ciblées »... Pour ce qui est de la mission « démocratique », on rappellera seulement le chaos des factions et des groupes tribaux qui sévissent en Libye depuis la guerre contre l'ami d'hier, le colonel Kadhafi.

Rappelons aussi le gouvernement Karzaï, porté au pouvoir en Afghanistan par les baïonnettes de l'OTAN, trempant jusqu'au cou dans la corruption et les règlements de comptes mafieux entre les chefs tribaux...

Quant à la « guerre propre »... Dès les premiers jours de l'intervention, l'association Human Rights Watch (HRW) fait déjà état de « *civils morts lors des combats à Konna (centre du Mali), entre l'armée malienne, appuyée par des militaires français, et des groupes islamistes* » (AFP, 12 janvier).

« *Le président socialiste se défendait de vouloir être le gendarme de l'Afrique, promettant de rompre avec la Françafrique. Mais en quelques jours, il envoie des troupes en Centrafrique et au Mali, et lance une opération en Somalie* », note le journal *Libération* (14 janvier) qui justifie cependant l'intervention.

Pourquoi Hollande a-t-il fait entrer la France en guerre au Mali ?

En premier lieu, en réponse à la pression croissante, notamment des Etats-Unis qui n'ont cessé de répéter qu'ils n'ont ni l'intention ni les moyens d'intervenir partout dans le monde, et que les « alliés », en particulier les Européens et les Français, devaient prendre leur part du fardeau du maintien de l'ordre impérialiste. « *Washington est content que quelqu'un fasse le boulot* », note le journal algérien *Liberté* (14 janvier). Non sans inquiétude sur les développements à venir.

On se souvient des termes peu amènes employés par Susan Rice (ambassadrice américaine à l'ONU) pour qualifier le plan d'intervention de l'armée française : « *It's crap* » (« c'est de la merde »).

Mais l'impérialisme français cherche également à défendre ses propres intérêts dans cette région du nord nigérien, malien et mauritanien, riche en minerais. On citera, entre autres, le groupe nucléaire français Areva qui s'apprete à exploiter la mine géante d'Imouraren (Nord-Niger), présentée comme « *la deuxième du monde* »,

avec une production estimée à 5 000 tonnes d'uranium par an à plein régime et qui représente un investissement de plus de 1,2 milliard d'euros.

Des préoccupations intérieures, également, ne sont pas absentes dans cette entrée en guerre précipitée. Comme le note parfaitement le journal algérien *Liberté* déjà cité : au lendemain de deux revers dans sa tentative d'enfermer les organisations syndicales dans le piège de l'intégration corporatiste (*lire également dans ce journal*), « *rien de mieux qu'une action d'éclat de ce type (l'entrée en guerre) pour cristalliser les sentiments patriotiques et nationalistes, et ressouder la nation française. François Hollande a dû se rappeler que Nicolas Sarkozy, son prédécesseur, avait bénéficié d'un rebond de popularité à la faveur de la guerre coloniale qu'il avait déclenchée en Libye en 2011 (...)* ».

Mais attention au retour du boomerang que même le puissant Bush a reçu en plein visage en Afghanistan, en Irak, au Pakistan et au Yémen.

Qui sont ces groupes «djihadistes» officiellement visés par l'intervention ?

Trois groupes se distinguent parmi la nébuleuse de groupes se réclamant du « djihad » dans le nord du Mali :

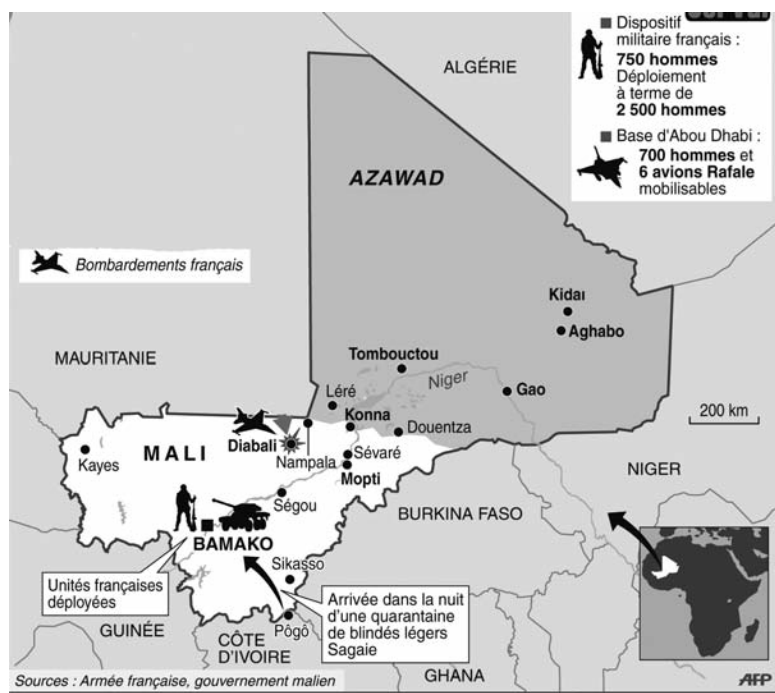
— Aqmi (al-Quaida au Maghreb islamique) puise ses racines dans les groupes salafistes qui ont mené une guerre en Algérie qui a fait plus de 100 000 morts entre 1991 et 2002.

“Washington est content que quelqu'un fasse le boulot”, note le journal algérien Liberté (14 janvier).

Les troupes françaises en Afrique, reste de l'empire colonial

Les soldats français arrivés le 12 janvier au Mali, venant du Tchad et de Côte d'Ivoire, font partie des quelques milliers d'hommes maintenus en permanence en Afrique par la France dans plusieurs pays.

Djibouti : la plus grande base militaire française à l'étranger, avec 1 900 hommes, dont 1 400 permanents. **Gabon** : avec 900 militaires, dont 450 permanents, les Forces françaises au Gabon (FFG) constituent un réservoir d'éléments prépositionnés en Afrique. Parmi ses missions figure la mise sur pied d'une force aéroterrestre en vue d'une éventuelle action de première urgence dans la région. **Tchad** : près de 950 hommes sont présents dans le cadre du dispositif Epervier, déclenché en 1986. Il comporte deux bases principales, à N'Djamena et Abéché (est) ainsi qu'un détachement à Faya (nord). **Sénégal** : les éléments français au Sénégal (EFS) comptent 350 militaires français chargés notamment de sécuriser les installations minières d'Areva. **Côte d'Ivoire** : la force Licorne déployée dans le pays depuis septembre 2002 compte actuellement 450 hommes. Parmi ses missions figure l'accompagnement de la réforme de l'armée ivoirienne. Depuis 2007, la principale mission de Licorne est de soutenir la force de l'ONU (ONUCI). La force Licorne peut être ponctuellement soutenue par un bâtiment de la marine nationale, déployé dans le golfe de Guinée dans le cadre de l'opération Corymbe. **Centrafrique** : les forces françaises (le détachement Boali) comptent habituellement environ 200 hommes, principalement basés à Bangui. D'importants renforts, venus notamment du Gabon, ont été déployés fin décembre en Centrafrique plongée dans la guerre.



de se répéter sur le Mali

le chaos

— Ansar Dine (Défenseurs de l'islam), groupe de Touareg parrainé par Aqmi.
— Mujao (Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest), groupe dissident d'Aqmi ; il opère également en Algérie, où il a commis plusieurs attentats.
On notera que ces groupes ont récemment bénéficié du pillage des arsenaux de Kadhafi qui leur ont été offerts par la guerre en Libye. Ils sont largement financés par le Qatar, « l'ami de la France »... par ailleurs grand pourvoyeur de fonds pour les projets communautaires dans « les banlieues », ce qui lui a valu les remerciements émus du gouvernement.

L'Algérie en ligne de mire, toute la région du Sahel menacée d'être entraînée dans le chaos

Le gouvernement algérien, qui s'est opposé jusqu'ici à toute intervention armée dans une région qui borde ses frontières sur plus de 1 400 kilomètres. « Avec l'intensification des opérations militaires qui gagnent le nord du Mali, l'implication de l'Algérie dans cette guerre est fortement réclamée », note le journal algérien *El Watan* (14 janvier). Et c'est toute la région du Sahel, avec en première ligne l'Algérie, qui est maintenant menacée d'être plongée dans le chaos. De ce point de vue, *Le Quotidien d'Oran* (14 janvier) ne cache pas ses inquiétudes : « L'Algérie est malgré elle face à une guerre à sa frontière sud dont elle a raison de craindre qu'elle déborde sur son territoire. Un scénario qu'elle a voulu exorciser en prônant le dialogue politique, tant qu'il était

encore temps, entre le pouvoir central malien et la rébellion touareg du nord du pays dont les revendications sont loin d'être illégitimes et attentatoires à la souveraineté de l'Etat malien. »

Après l'Irak, l'Afghanistan, la Libye, la Syrie..., le borbier malien

L'AFP (13 janvier) s'étonne de la « confession d'une candeur surprenante » de l'entourage de François Hollande qui déclarait dimanche soir : « A l'origine, on pouvait penser qu'il s'agissait de quelques soudards à bord de Toyota avec quelques armes (...). Ils se révèlent bien équipés, bien armés et bien entraînés (ayant récupéré en Libye un matériel moderne sophistiqué. »
A l'appui de quelques maigres troupes africaines qu'aucun des gouvernements de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) n'est visiblement pressé d'envoyer, l'armée française ne pourra limiter son engagement à l'action de ses bombardiers.
« Il semble évident désormais, note le journal *Le Parisien* (14 janvier), qu'elle déploiera aussi des troupes au sol (...). A l'Elysée, on ne prend plus guère de précaution pour indiquer qu'une partie de cette force terrestre va ensuite progresser vers le centre du pays (...), voire se battre au nord. » Avec, au bout, comme en Irak, en Libye, en Afghanistan... un borbier sans fond. ■

Washington, Moscou, Londres, Bruxelles..., ils ont dit...

Toute la presse a souligné l'appui international et le consensus réalisé en France autour de la décision du gouvernement Hollande-Ayrault de s'engager dans la guerre au Mali.

Le gouvernement américain, le premier, a félicité son homologue français pour la décision prise d'intervenir militairement. « Nous partageons les objectifs du gouvernement français », a déclaré **Tommy Vietor, porte-parole du Conseil de sécurité nationale**. Depuis des semaines, les pressions n'ont pas manqué venant de Washington pour que « la France s'engage ». Une lettre du **président Barack Obama** adressée au Congrès américain précise cependant que l'aide américaine se limitera à un « soutien technique » sans intervention directe.

Photos AFP



● Même son de cloche du côté britannique. C'est le **Premier ministre Cameron** qui, dans le sillage de l'administration américaine, annonce que « l'armée britannique fournira une assistance militaire logistique à l'opération française »... à l'exclusion de toute intervention terrestre. L'OTAN a salué, lundi 14 janvier, l'opération lancée par la France au Mali. « Nous saluons l'effort de la communauté internationale en soutien à l'application de la résolution 2085 de l'ONU », a déclaré le **porte-parole de l'OTAN, Oana Lungescu**, tout en soulignant que l'opération « a été décidée par le gouvernement français. L'OTAN n'est pas impliquée. »
Le 14 janvier, le **Conseil de sécurité de l'ONU** accorde un soutien de principe à l'opération engagée par la France.

● A Bruxelles, aux premières heures de l'intervention, le **président de la Commission européenne, José Manuel Barroso**, en

présence du Premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a salué « la courageuse action des troupes françaises ».

● A Moscou, **Mikhaïl Marguelov, représentant spécial du président Poutine** pour l'Afrique, « comprend la situation actuelle au Mali », tout en « estimant que l'opération en Afrique peut et doit se faire exclusivement sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine ».

ET EN FRANCE, L'UNION SACRÉE...

● **Harlem Désir, président du Parti socialiste** : « Je veux saluer la détermination du chef de l'Etat à prendre une décision courageuse dans le respect de la légalité internationale et de l'Organisation des Nations unies. »

● **Bruno Le Roux, président du groupe PS à l'Assemblée nationale** : « Je veux dire tout le soutien, toute la détermination de la majorité à soutenir dans ce moment le président de la République. »

● **Jean-François Copé, président de l'UMP**, « apporte son soutien à la décision prise par le président Hollande d'engager les forces françaises au Mali. Il était grand temps d'agir. La France se montre fidèle à ses valeurs universelles, celles-là mêmes qui ont justifié l'intervention en Afghanistan. »

● **François Fillon (UMP)** « considère que la lutte contre le terrorisme exige l'unité de la nation au-delà des clivages partisans. »

● **François Bayrou, président du MoDem**, salue « une intervention fondée et explicable par l'urgence ».

● **Jean-Louis Borloo, président de l'UDI**, « salue l'esprit de responsabilité du président de la République et du Premier ministre

dans cette situation d'extrême urgence. Même si l'unité nationale ne se décrète pas, le rassemblement des forces politiques qui concourent à la démocratie est nécessaire dans ces moments-là. »

● **Marine Le Pen, présidente du Front national** : « L'intervention française au Mali décidée ce jour par le président de la République doit être soutenue dans la mesure où notre pays a été appelé à l'aide par le gouvernement légitime du Mali en application d'une coopération de défense entre nos deux pays, dans une zone francophone. »

● **Europe Ecologie-les Verts** regrette seulement que « le Parlement n'ait pas été consulté en amont de cette décision ».

● **Jean-Luc Mélenchon, coprésident du Parti de gauche** : « L'intérêt d'une intervention militaire



extérieure pour régler le problème posé au nord du Mali est discutable. (...) En décider seul, sans saisir préalablement ni le gouvernement ni le Parlement, est condamnable. »

● **André Chassaigne, chef de file des députés du Front de gauche**, juge « indispensable » l'intervention de l'armée française au Mali, regrettant seulement un « manque d'anticipation » et « un engagement franco-français ».

● **Pour le PCF (L'Humanité, 14 janvier)** : « La décision aurait dû s'inscrire dans le cadre d'une mission de l'ONU et de l'Union africaine. » Le Mali « était en droit d'en appeler à la communauté internationale incarnée par l'ONU. Le Conseil de sécurité à l'unanimité s'est prononcé en faveur de la mise sur pied d'une force africaine appuyée par l'ONU (...). Trop de mois se sont écoulés entre les résolutions et leur mise en œuvre. » ■

LE COÛT DE LA GUERRE

Photo AFP



40 000 euros, le prix d'une heure de vol de l'avion Rafale ; 250 000 euros, le prix d'un missile air-sol

Il n'y a pas d'argent. Il faut impérativement diminuer la dépense publique. C'est le refrain du gouvernement... Pas d'argent ? Cela dépend pour qui. Une heure de vol d'un avion Rafale (de ceux qui sont engagés au Mali) coûte la bagatelle de 40 000 euros. Un missile air-sol coûte 250 000 euros. Autrement dit, une seule mission de quatre avions Rafale partant de Saint-Dizier pour tirer chacun un seul missile au Mali coûte près de 1 800 000 euros, soit le prix d'une école.

Italie

Après la dissolution du Parlement, des élections législatives auront lieu les 24 et 25 février prochains

Pourquoi Monti a-t-il démissionné ?

Lorenzo Varaldo

Pourquoi le gouvernement Monti, soutenu par tous les partis, qui a reçu l'appui direct de la Confindustria (syndicat du patronat italien) et de deux centrales syndicales (la Confédération italienne des syndicats des travailleurs [CISL] et l'Union italienne du travail [UIL] — et dans une moindre mesure de la Confédération générale italienne du travail [CGIL] — a-t-il été contraint d'abdiquer ?

Le soutien de la troïka au gouvernement Monti était lié à sa capacité, en tant que gouvernement « technique », d'imposer la poursuite et l'aggravation de la politique de rigueur menée par Berlusconi.

Mais la lutte des classes a remis en cause ce dispositif. La politique de Monti a entraîné un tel rejet et une telle mobilisation que la CGIL a dû renoncer à signer le « pacte de productivité » qui était au centre du programme de Monti.

Et même si la CGIL n'a jamais pris position pour le retrait des mesures imposées par le gouvernement Monti, ni aujourd'hui pour celui du pacte, même si elle a organisé la multiplication de grèves locales et sectorielles pour empêcher un mouvement d'ensemble, la pression de la base, des travailleurs, des délégués syndicaux l'a obligée à ne pas signer.

Dans ce contexte, continuer avec Monti aurait signifié paralyser l'activité politique donc les coups contre les travailleurs (Monti ayant épuisé ses armes) ou, pire encore pour l'Union européenne, aller vers une explosion sociale.

Car si l'Italie est à genoux (voir Informations ouvrières, n° 231), la troïka n'a pas réussi à liquider les organisations syndicales, et en particulier la CGIL et sa fédération de la métallurgie, la FIOM.

La question qui inquiète les capitalistes est donc : qui pourra, dans la prochaine période, poursuivre la politique de Monti et donc de la troïka ?

Le président de la République, Giorgio Napolitano, ex-dirigeant de l'ex-Parti communiste italien, s'inquiète de la décision de Monti de se présenter aux élections avec le « centre » et le mouvement néofasciste de Gianfranco Fini. Le quotidien *La Stampa* indique : « *Napolitano était nerveux. Pour lui, seule la neutralité de Monti pouvait garantir un éventuel retour.* » En effet, le « risque » est qu'en raison de la décomposition du système politique, combinée au rejet de la population, il n'y ait pas une majorité en capacité de poursuivre la politique de Monti. Le candidat de l'Union européenne sera-t-il alors Pierluigi Bersani, le chef du Parti démocrate (PD), capable d'aller jusqu'au bout en cherchant à impliquer les syndicats ?

De ce point de vue, Bersani est le mieux placé, surtout quand on sait que sur les listes du PD figurent l'ancien chef de la Confindustria, Giampaolo Galli, très connu pour avoir toujours tenté d'impliquer les syndicats, mais aussi le chef de la FIOM du Piémont, Giorgio Airauda, ainsi que d'autres syndicalistes, sur un programme clair : privatisations, paiement de la dette, coupes budgétaires, application des

traités de l'Union européenne. Dans ce cadre général, la question de l'indépendance des organisations syndicales est cruciale. De nombreux militants ouvriers posent le problème du lien entre la CGIL et le PD. Ils disent que la CGIL doit rester indépendante, ce qui pose la question de la rupture avec la politique de la troïka et donc, concrètement, du combat pour le retrait des mesures de destruction Berlusconi-Monti. C'est le sens de l'organisation par la rédaction de *Tribuna Libera* et par le Comité pour un parti indépendant des travailleurs, le 2 février à Turin, d'une « conférence pour l'indépendance du mouvement ouvrier pour l'abrogation du TSCG, pour l'abrogation des mesures Berlusconi-Monti », dans le cadre de la préparation de la conférence de Tarragone. ■



Photo AFP
“Continuer avec Monti aurait signifié aller vers une explosion sociale”

Grande-Bretagne

Mobilisation contre les coupes budgétaires que veut imposer le gouvernement Cameron



La parole à...

Jo Ann Rust, dirigeante de la section du Labour Party de King's Lynn, membre du syndicat des services publics Unison et présidente de l'union locale des TUC

Jean-Pierre Barrois

King's Lynn est une petite ville côtière de 40 000 habitants du comté de Norfolk, à l'est de l'Angleterre. Jo Ann Rust y dirige la section du Labour Party. Elle est également membre du syndicat des services publics Unison et présidente de l'union locale des TUC. Signataire de l'appel à la conférence ouvrière de Tarragone, c'est à titre personnel qu'elle s'exprime dans le cadre de la préparation de cette conférence.

Cette interview accordée au bulletin de l'Entente internationale des travailleurs et des peuples intervient à quelques semaines d'une échéance majeure : le vote par les conseillers municipaux pour ou contre le budget municipal qui prévoira nécessairement une nouvelle vague de coupes meurtrières. A tel point qu'à un mois de l'échéance, les chiffres exacts ne sont pas encore connus.

Ce qui a amené Jo Ann Rust à signer l'appel à la conférence de Tarragone (à titre personnel et quelles que soient ses positions propres par ailleurs), c'est la ferme conviction qu'en aucun cas il n'est possible, et notamment pour les élus de son parti, d'accepter et de voter les coupes dans les budgets publics. Elle s'en explique.

Quelle est la situation concrète à King's Lynn concernant les coupes budgétaires et leurs conséquences ?

La première vague de coupes effectuées à King's Lynn a affecté les services d'aide sociale à la jeunesse qui viennent en aide à ceux qui sont actuellement le plus touchés par le chômage. Nous avons alors perdu tous nos services d'aide sociale à la jeunesse. Les coupes budgétaires affectent également les salariés en termes de contrats de travail et de conditions d'emploi. La collectivité régionale du comté du Norfolk a supprimé des milliers d'emplois. Elle a également restructuré les conditions de travail. Les salariés, pas seulement ceux de la collectivité régionale, mais aussi ceux de l'hôpital et du secteur public, se sont retrouvés plus bas dans l'échelle indiciaire. Ceux qui touchaient 30 000 livres par an et

“Les conseillers du Labour ont le devoir de représenter ceux qui les ont élus. Ils devraient s'opposer au vote”

qui avaient un certain niveau de responsabilité ont été déclassés et ils touchent maintenant quelque chose comme vingt-cinq mille livres par an.

Nous nous battons pour que les services qui ont été sous-traités reviennent à l'hôpital. Dix millions de livres ont été dépensés pour un nouveau laboratoire d'analyses, et maintenant, ce service va être pratiquement fermé, son activité réduite à presque rien et centralisée à Norwich. Si les gens ont besoin d'un test sanguin alors qu'on est en train de les opérer, qu'il faut leur faire une prise de sang pour faire un test sur le champ, eh bien, on ne pourra plus le faire. Le sang va faire un aller-retour par la route A 47, faire quarante à cinquante kilomètres dans chaque sens pour que le test soit fait.

Les conséquences de ces coupes sur la santé sont donc énormes. Autre conséquence des coupes budgétaires : ici, à King's Lynn, ce sont des entreprises comme Atheros, une entreprise française, qui sont maintenant en charge de l'évaluation des personnes handicapées.

Des professionnels de santé employés par Atheros évaluent si une personne est ou non capable de travailler. Il ne se passe pas une semaine sans que le journal local rapporte un cas où les gens d'Atheros ont déclaré quelque un apte au travail alors que, de toute évidence, il ne pouvait pas faire cinquante pas. Atheros ment.

Résultat : il faut que ces personnes fassent appel de la décision d'Atheros, et pendant ce temps-là, elles ne touchent plus leurs allocations.

Il y a aussi ceux qui ont été forcés d'accepter un emploi à temps partiel, parce qu'ici, il n'y a plus d'emplois à temps plein. Nous avons beaucoup d'emplois de service peu qualifiés.

Il y a aussi la suppression des allocations diverses. Les gens n'ont plus d'argent à dépenser dans les commerces locaux. Les commerces ferment. Si tu fais un tour dans King's Lynn, tu verras un tas de boutiques sur le point de fermer ou déjà fermées.

Tu es secrétaire de l'union locale des TUC. C'est également dans ce cadre que tu agis ?

Notre devoir est de montrer à la population qu'il y a une autre politique que cette politique de coupes.

Chaque semaine, j'écris une lettre publiée dans le journal local. Celle de cette semaine explique que jusqu'à maintenant nous n'avons subi que 20 % des coupes et qu'ils vont encore nous en imposer 80 %. Je ne pense pas que ce soit le Labour qui soit res-

ponsable de la situation. Ce sont les banquiers et leur avidité. Nous tenons également des tables de diffusion dans la rue pour informer les gens. Nous distribuons des tracts pour expliquer ce que nous pouvons faire ensemble.

Si je pensais : « *A quoi bon, ça ne changera rien !* », je ne serais pas là. Si on n'essaie pas de les arrêter, c'est comme si on leur disait : « *Ça va, allez-y continuez !* »

A King's Lynn, on a organisé une manifestation pour la défense des retraites. Partout en Angleterre, il y avait des manifestations et des meetings contre les coupes dans les retraites. Nous avons dit : « *Nous allons organiser notre manifestation ici* ». Les gens se sont rassemblés pour manifester dans l'unité, et ça, c'était super.

Les conseils municipaux vont très bientôt devoir se prononcer sur la nouvelle vague de coupes budgétaires proposées par le gouvernement au nom des institutions financières internationales. Quelle est ta position ?

Je suis contre les coupes, je fais campagne contre les coupes depuis le début. C'est ma position personnelle.

A King's Lynn, nous avons treize conseillers du Labour contre quelque chose comme soixante-quatre conservateurs.

Les conseillers du Labour ont le devoir de représenter leurs concitoyens, de représenter ceux qui les ont élus. Ils devraient s'opposer au vote. Et ils pourraient avancer d'autres propositions budgétaires afin de montrer que ce qu'on leur a demandé de faire est aberrant. Voilà ce qu'ils devraient faire. ■

Conférence ouvrière européenne

15, 16, 17 mars 2013, Tarragone

Une délégation de militants ouvriers italiens sera présente à Tarragone les 15, 16 et 17 mars prochains

(Extraits de l'appel à la conférence du 2 février, à Turin.)

(...) Berlusconi, Prodi, Monti se sont relayés au gouvernement pour appliquer la même politique : privatisations, coupes dans les services et les salaires, licenciements massifs, attaques contre les retraites... (..)

Cette catastrophe a des commanditaires : l'Union européenne, la BCE, le FMI. Ces institutions, avec leurs traités, leurs directives, leurs diktats, imposent aux peuples les plans les plus désastreux au nom du paiement de la prétendue dette. (..)

Nous ne sommes pas les seuls à poser ces questions (...). Dans une lettre d'invitation pour une conférence européenne pour l'abrogation des traités de l'Union européenne et des plans de la troïka, qui se tiendra les 15, 16 et 17 mars à Tarragone, en Espagne, un groupe de militants ouvriers espagnols écrit : « *En vertu de quels principes "supérieurs" devrions-nous, nous travailleurs, dirigeants et militants, accepter ces "règles" dictées par des technocrates corrompus, nommés arbitrairement par Bruxelles, qui sont sur le point de saper les fondements de toute la civilisation ?* »

Ce sont des questions qui, selon nous, seront encore plus importantes dans la période à venir, quel que soit le résultat des élections (...).

Notre rencontre du 2 février portera sur ces questions, dans le but de discuter de quelle contribution concrète apporter à la bataille pour (...) préserver l'indépendance du mouvement ouvrier (...). »



Photo AFP

Martinique : mobilisation historique des marins pêcheurs



Photo DR

Jacqueline Petitot

Du 17 au 31 décembre 2012, la Martinique a vécu au rythme du blocage inédit du port de Fort-de-France par les marins pêcheurs. Motif ? La décision du préfet, représentant de l'Etat, d'interdire sur près de 40 % du littoral, la pêche à la langouste, contaminée par un dangereux pesticide utilisé dans les plantations de bananes, le chlordécone.

● QUI SONT LES RESPONSABLES DE CETTE POLLUTION DE 40 % DU LITTORAL ?

« C'est aux Etats-Unis qu'a été fabriqué cet organochloré en 1971. Or, en 1976, l'usine qui le produisait en Virginie explose, le produit se déverse dans un fleuve tout proche et l'année suivante, tous les crocodiles qui y vivaient meurent parce que seuls des bébés femelles naissent. Du coup, les Etats-Unis interdisent le chlordécone, le bannissent de leur territoire, tandis que l'American Academy of Medicine publie des recherches qui démontrent que ce pesticide est responsable de l'augmentation du taux de cancers, des maladies de Parkinson et d'Alzheimer ainsi que de malformations congénitales chez les nouveaux-nés. En Martinique et en Guadeloupe, les planteurs békés trouvent vite la parade : ils font synthétiser la molécule par un institut d'Amiens, font fabriquer le chlordécone dans une usine au Brésil et le font entrer aux Antilles sous le nom de... "curlone". Et le tour est joué ! L'Etat français, lui, connaît parfaitement la nocivité du produit, puisque pas moins de quatre rapports effectués par ses propres services le démontrent (...). Bref, au bout de trente ans, 20 000 hectares de terre sont contaminés en Martinique et 5 000 en Guadeloupe.

Quand on sait que le chlordécone a une permanence (durée de vie) de 150 ans, on mesure l'ampleur de la catastrophe.

La justice coloniale cherche des boucs émissaires

La justice coloniale ne s'est pas privée, comme en Guadeloupe avec l'Union générale des travailleurs de Guadeloupe (UGTG), de chercher à condamner des boucs émissaires, prétendus responsables du blocage du port. C'est ainsi qu'ont été assignés Bertrand Cambusy, infatigable dirigeant de la CSTM, et l'association écologique Assaupamar, celle-ci ayant simplement posé à l'entrée du port une banderole dénonçant les pesticides !

Résultat : une condamnation à 500 euros d'amende pour Cambusy à qui il était initialement réclamé 50 000 euros ; et un remboursement de 400 euros à l'Assaupamar, pour « procédure abusive ».

D'autant que ce ne sont pas les seuls sols qui sont contaminés, puisqu'il a fallu fermer onze des douze sources naturelles de la Martinique, leur eau contenant un taux de chlordécone cinquante fois supérieur à la norme admise ou plus exactement supportable par l'organisme humain » (article du site Montray Kréyol, 29 décembre 2012).

● QUELS SONT LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES ET LES PREMIERS RÉSULTATS DE CE PUISSANT MOUVEMENT DES PÊCHEURS ?

S'est réalisée une unité historique entre les deux syndicats de marins pêcheurs, le Syndicat des artisans de la pêche et des éleveurs marins (Sapem), affilié à la Centrale syndicale des travailleurs martiniquais (CSTM), et le Syndicat indépendant des marins pêcheurs (SIMP).

Une intersyndicale, regroupant la totalité des syndicats représentatifs de l'île, a apporté un ferme soutien aux marins pêcheurs et s'est déclarée prête à une mobilisation générale au cas où leurs revendications ne trouveraient pas de solution satisfaisante. Les travailleurs du port (dockers, portiqueurs, etc.) ont annoncé qu'ils cesseraient tous immédiatement le travail en cas de présence du moindre uniforme sur le port ou aux abords de celui-ci.

La totalité des élus s'est solidarisée du mouvement, comme en témoigne cet extrait d'une motion du conseil général : « Les élus du conseil général de Martinique, réunis en commission permanente ce jeudi 27 décembre 2012 (...), demandent à l'Etat, principal responsable de pollution des terres, des rivières, de la mer par cette molécule avérée dangereuse, d'assurer ses responsabilités en accordant satisfaction aux revendications des marins pêcheurs. »

● **En Guadeloupe, le LKP a sorti un communiqué de solidarité :** « Le LKP (...) déclare que l'Etat colonial français doit assumer toutes ses responsabilités car il a autorisé l'empoisonnement de nos terres, de nos eaux, de nos vies, en toute connaissance de cause, et cela, pour garantir les profits des pwofitan. »

● **L'Association des travailleurs et des peuples de la Caraïbe** a traduit en anglais un tract de la CSTM qui en appelait à la solidarité caribéenne. De premières réactions sont parvenues d'Haïti et de Sainte-Lucie. C'est cet important rapport de force qui a permis aux marins pêcheurs d'obtenir, sur les 5 millions d'euros d'aide d'urgence qu'ils réclamaient en dédommagement de l'interdiction de pêcher qui leur était infligée, 3,5 millions (2 de l'Etat et 1,5 des collectivités martiniquaises), ainsi qu'une réunion à Paris à la mi-janvier pour négocier avec le gouvernement un plan de relance de la pêche martiniquaise.

ÉCLAIRAGE

Quels sont les enjeux profonds de ce mouvement ?

Un tract de la CSTM pose clairement les enjeux : « Le bureau de la CSTM considère que la mobilisation des marins pêcheurs contre les conséquences de la pollution de la mer par le chlordécone est l'affaire non seulement de tous les secteurs directement concernés par la pêche (marins pêcheurs, plongeurs, revendeurs, restaurateurs, etc.), mais aussi de toute la population martiniquaise consommatrice des produits de la mer. Il considère que le combat en cours a une dimension caribéenne, les marins pêcheurs ne pouvant, en conséquence de la pollution des eaux martiniquaises, qu'être amenés à aller pêcher de plus en plus loin dans les eaux des îles voisines. (...) Il considère que ceux qui prennent la Martinique en otage sont ceux qui lui interdisent tout développement économique, empoisonnent ses terres agricoles et ses ressources maritimes et la rendent délibérément dépendante de l'extérieur. »

La question de qui doit décider en Martinique pour nous, Martiniquais, est de plus en plus concrètement à l'ordre du jour. Les marins pêcheurs, familiers de la Caraïbe, font publiquement le parallèle entre les îles voisines indépendantes pouvant décider elles-mêmes de leur politique de pêche, et la Martinique, soumise au diktat des décisions françaises et européennes.

ASSURER LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LE FUTUR DES ENFANTS

Ils disent haut et fort que la terre et la mer sont « les deux mamelles » de la Martinique et qu'il faut viser, en partenariat avec les îles voisines de la Caraïbe, notre souveraineté alimentaire. Ils s'opposent de toutes leurs forces à un criminel projet européen qui veut faire passer leur nombre de 1 200 à 200 ! Un travailleur de la banque solidaire des marins pêcheurs a dit de ce plan pêche concocté par la France et l'Europe : « Il ne s'agit pas de l'extermination des marins pêcheurs, mais de l'extermination de la Martinique. Nous devons tous résister. » Nul doute que la rencontre de Paris à la mi-janvier marquera une nouvelle étape dans la mobilisation, évoquée de la sorte dans une déclaration du Parti pour la libération de la Martinique (Palima) : « Il revient désormais au peuple martiniquais, à travers ses partis, syndicats, organisations professionnelles, écologistes et autres, de faire de cette question une cause nationale. Le secteur de la pêche n'est qu'une des victimes de cette catastrophe qui jette une ombre dramatique sur notre capacité, à terme, à assurer notre souveraineté alimentaire, et sur le futur de nos enfants. »

EN BREF

HAÏTI

“Les oubliés” des camps de Marassa crient leur désespoir

Trois ans après le séisme qui a dévasté Haïti, 360 000 personnes vivent encore sous des bâches : parmi elles, les habitants des camps de Marassa, situés au nord-est de Port-au-Prince.

Environ 750 familles, soit 5 000 personnes, coexistent dans ces abris de fortune des trois camps de Marassa 9, 10 et 14, sous la menace permanente d'une grosse rivière qui traverse le quartier.

« Nous sommes sans secours. Nous sommes oubliés des autorités. Ce 12 janvier marquera l'anniversaire de trois années de souffrance, de misère et de mépris », confie Wisly Décimus, un professeur qui a laissé tomber la craie faute de moyens pour les élèves de fréquenter son école aménagée sous une tente.

« Nous sommes abandonnés des autorités de notre pays qui font des promesses sans lendemain, déclarent un groupe de résidents. Alors, ce qu'il nous reste à faire, c'est manifester notre indignation. »

Ce qu'ils feront le 14 janvier.

Une sourde colère gronde sous les tentes.

« Si rien n'est fait, nous prendrons la rue. »

ILE DE LA RÉUNION

La population touchée de plein fouet par la pauvreté

Au mois de février 2012, La Réunion a été le siège de plusieurs scènes d'émeutes contre la vie chère. Beaucoup de jeunes ont été interpellés.

Le chômage touche 60 % de la jeunesse.

Au mois de novembre 2012, le nombre de chômeurs totalement privés d'emploi à La Réunion dépassait le total de ceux de Guyane, Guadeloupe et Martinique réunis !

Le taux de chômeurs, toutes catégories confondues, y est de 28 % (chiffres Pôle emploi parus en décembre 2012). Environ 50 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté.

L'année débute très mal. Le passage du cyclone Dumile a ravagé la quasi-totalité des plantations de canne à sucre et maraichères. C'est une nouvelle flambée des prix qui guette à nouveau la population réunionnaise, sachant que, déjà, la vie y est 30 % plus chère qu'en métropole. Après le passage du cyclone, le président François Hollande et le ministre des Outre-mer ont assuré aux Réunionnais que la République réparerait autant que possible les dégâts du cyclone !

Les discours se voulaient rassurants, mais pour rassurer, rien de mieux que d'agir vite, très vite ! L'urgence passe impérativement par : la baisse générale des prix, l'indemnisation rapide des petits agriculteurs, le démarrage de grands chantiers, de véritables créations d'emplois autres que des CDD ou des emplois aidés, des emplois dignes d'une réelle politique économique !

A force allé a l'o, kalbass' casse !

Tant va la cruche à l'eau qu'à la fin elle se casse !

■ G. A., correspondante La Réunion

ÉGYPTE

Le FMI de retour au Caire



Christine Lagarde, présidente du FMI.

Photo AFP

En novembre dernier, le gouvernement égyptien et le FMI ont convenu d'un accord préliminaire sur un prêt de 4,8 milliards de dollars. Il devait être signé en décembre. Par décret, le président Morsi décide alors la disparition des subventions sur une série de produits de base, des cigarettes au ciment en passant par la facture téléphonique.

Trois jours, seulement, après, confronté aux manifestations de masse contre la Constitution et le référendum, il annule son décret. Le lendemain, le FMI décide le report des discussions. Les négociations ont repris. Le 7 janvier, le directeur du département du Moyen-Orient et de l'Asie centrale du FMI, Masood Ahmed, déclare avoir eu « des discussions constructives avec le président Mohamed Morsi et le Premier ministre, Hicham Qandil ». Washington met tout son poids pour que le gouvernement égyptien s'engage. L'ambassadrice américaine au Caire, Anne Patterson, a rencontré le nouveau ministre égyptien des Finances, nouvel interlocuteur du FMI.

Elle a « souligné que l'Égypte a le plein appui des Etats-Unis et dit que les hommes d'affaires et les entreprises des deux pays ont l'opportunité de lancer des projets de développement communs pour renforcer les relations économiques. »

« Le prêt du FMI contribuerait à ce processus », a-t-elle ajouté (Ahrum Online, 11 janvier 2013).

Les Frères musulmans, dont les dirigeants sont des businessmen très fortunés, sont partisans des politiques d'aus-térité.

L'armée, qui est un acteur économique majeur, aussi. Mais la peur du soulèvement populaire les étirent.

Histoire

Aux sources idéologiques de l'Union européenne

Première partie : personnalisme et recherche d'une "troisième voie entre libéralisme et socialisme"

Nous avons publié dans nos suppléments d'été de 2012 un rappel des dix principaux épisodes qui ont pavé la voie à l'Union européenne d'aujourd'hui. Nous sommes partis de 1945 et des débuts de la IV^e République en France. En travaillant sur un ouvrage d'Antonin Cohen, notre camarade Jean-Marc Schiappa, historien, permet de remonter beaucoup plus loin dans les origines de ce corpus totalement réactionnaire. Son étude est longue et passionnante ; elle sera publiée in extenso dans le prochain numéro des Cahiers du mouvement ouvrier de mars 2013. Compte tenu de son intérêt pour le combat politique et en accord avec la rédaction des Cahiers, nous en avons extrait deux passages significatifs pour cette semaine et la semaine prochaine.



Pie IX, l'ultraréactionnaire (1846-1878) ; Léon XIII, le « social » (1878-1903) ; Pie XII, le néonazi (1939-1958). Des adaptations à des formes de gouvernement possibles, mais une continuité absolue dans la dénonciation de la démocratie, de la lutte des classes, du socialisme.



Photos DR

(L'analyse de Jean-Marc Schiappa commence par un rappel des années 1950 et de la déclaration de Robert Schuman sur la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA) considérée comme fondatrice des orientations de ce que tous appellent faussement « l'Europe » : abaissement des nations, mise en valeur des communautés, assemblées non élues... Il montre comment cette idéologie globale remonte à bien avant la guerre, au commencement des années 1920, et surtout, aux années 1930.)

Par Jean-Marc Schiappa

Il faut remonter aux origines, et la coupure 1940-1945 est très relative dans le domaine des idées. On peut imaginer la terreur des possédants face à la vague révolutionnaire issue de la guerre de 1914-1918 (révolution victorieuse en Russie, révolution en Allemagne, en Hongrie, en Autriche, grèves généralisées, révolutions successives en Chine, etc.). La réponse répressive ne peut suffire. Comment y faire face ? La condamnation de l'Action française par le pape, fin 1926, est un événement dont on néglige trop souvent la portée : le Vatican a besoin d'autres stratégies, d'autres moyens, donc d'autres hommes pour combattre non seulement le mouvement ouvrier mais toute forme d'émancipation. Si les textes fondateurs, corporatistes, tels *Rerum novarum* sont toujours présents et accentués avec *Quadragesimo anno* en 1931, si le Vatican signe avec Mussolini les accords du Latran (1929), les moyens doivent être adaptés. L'Eglise ne peut travailler avec « une forme donnée de gouvernement » à l'exclusion des autres. La prétention de l'Action française à l'exclusivité est rejetée. On retrouvera tout au long de l'ouvrage d'Antonin Cohen la présence de nombre d'anciens de l'Action française ou de proches des dominicains, parfois — souvent — membres des deux mouvements. Mais notons que cette recherche d'une « idéologie de « troisième voie » entre « libéralisme et socialisme » conceptualisée par Pierre Uri et Paul Reuter en 1950 prend sa source à la fin des années vingt et surtout dans

les années trente. C'est l'époque de la création de la Jeunesse ouvrière chrétienne en 1926, de la Jeunesse agricole chrétienne en 1929, de la Jeunesse étudiante chrétienne en 1930. Cohen cite un certain nombre de ces institutions, écoles, ouvrages, etc. Mentionnons-en deux qui ne tirent pas leurs origines du « renouveau » catholique (quoique...), mais qui ont leur place dans ce foisonnement d'idées : *Au-delà du marxisme*, d'Henri de Man en 1927, et les néosocialistes en France autour de Marcel Déat (renégat du socialisme, futur ministre de Vichy). Bien plus significatives sont la personnalisme et la pensée d'Emmanuel Mounier. Elles s'inscrivent dans la recherche de la troisième voie et du slogan « Ni gauche ni droite », en mettant au centre la notion de « personne » et de « communauté ». Ce penseur chrétien, revendiqué et assumé comme tel, a beaucoup écrit, notamment *Révolution personnaliste et communautaire* en 1935. Livre religieux, tourmenté, aux accents souvent accusateurs, voire imprécateurs, toujours en quête de « salut ». Il faudrait en citer beaucoup plus que ce qu'en dit Cohen (et que nous en disons ici), même si la tâche n'est pas toujours simple, compte tenu du style contradictoire de Mounier. Relevons sa définition d'une classe : « Une classe, c'est-à-dire un groupe d'hommes qui se replie sur son égoïsme de groupe. » Relevons : « Le spirituel commande le politique et l'économique » ; le refus du suffrage universel, de la démocratie, de la révolution : « Le salut vient d'en haut » ; « la démocratie politique n'est plus que le masque d'une oligarchie économique ». Il propose « d'établir une démocratie industrielle, non pas parlementaire et quantitative, mais fonctionnelle et organique, la responsabilité personnelle étant toujours à tous les degrés la contrepartie de l'autorité » ; « le pouvoir sera arraché aux oligarchies économiques pour être donné non pas à l'Etat mais aux communautés économiques organisées ». Citons de nouveau Mounier : « Le lien de la personne à la communauté est si organique que l'on peut dire des vraies communautés qu'elles sont réellement et non par figure, des personnes collectives, des personnes de personnes. »

En 1949, Mounier écrit dans *Le Personnalisme* : « L'adversaire n'est pas le marché mais l'individualisme marchand. » La seconde partie de la proposition est tellement vague qu'elle ne veut rien dire, mais elle a comme objet de faire passer, par profits et pertes, la première : le marché n'est pas un adversaire. La force, la spécificité de cette philosophie est, certainement, la mieux caractérisée par Pierre Uri (pseudonyme Rémy Prieur, compagnon de Jean Monnet dans les années 1950) pour les Cahiers d'Uriage en août 1941 : « La révolution cherchée ou combattue semblait s'attacher à la propriété des moyens de production ; mais propriété capitaliste ou Etat socialiste, c'est "société" de part et d'autre. Le changement radical, ce serait de passer à la communauté. » C'est, malgré tout et en négatif, clair : la communauté permet de ne pas parler de la propriété des moyens de production. Il faut donc construire des « communautés modernes ». Mounier a mené une recherche éperdue qui va le conduire à un congrès d'intellectuels fascistes à Rome en 1935, à rendre visite à des dignitaires nazis, à saluer en 1941 l'invasion de l'URSS. Imprécateur, certes, comme nous l'avons dit plus haut, mais à imprécations sélectives. Ce collectif politique, avec Mounier en son centre, trépidait dans les années trente. L'effondrement militaire de 1940, assimilé à l'effondrement du parlementarisme, de la République, du socialisme, du libéralisme, du suffrage universel, et à la revanche sur les grèves de 1936 est une bénédiction. Mounier s'enthousiasme au nom de la « nécessité d'une révolution totale ». Place à la révolution nationale et au maréchal Pétain. Dans tout ce débat, l'école d'Uriage occupe une place éminente et complexe. Elle fait partie d'un ensemble, à la fois institutionnel et politique, visant à la renaissance nationale, conçue comme nécessaire après la débâcle de 1940. (Nous publierons la semaine prochaine le deuxième extrait de l'analyse que fait Jean-Marc Schiappa de l'ouvrage d'Antonin Cohen qui porte précisément sur l'école d'Uriage, l'une des matrices les plus importantes de la pensée et de l'action des « pères de l'Europe » en France.)

Un livre qu'il faut lire

Antonin Cohen
De Vichy à la Communauté européenne
PUF, 416 pages, 25 euros

Il s'agit d'un livre dont tous ceux qui combattent l'Union européenne et veulent connaître ses fondements politiques tireront un grand profit. Les origines de l'Union européenne ! Rien de moins. Combien de balivernes pontifiantes journalistes et experts politiques n'ont-ils pas déversées à ce sujet ! L'Europe facteur de paix, nous dit-on sans arrêt. Passons sur l'amalgame régulier entre le contient européen et l'Europe politique. « L'Europe, née du refus de la guerre » : c'est cette construction, cette mystification qu'Antonin Cohen démonte. Minutieusement, précisément, implacablement. L'auteur va à contre-courant de cette vulgate à partir d'un constat : dans la biographie de nombre des protagonistes, il y a une continuité remarquable entre l'avant-guerre, Vichy et la Libération ; continuité idéologique s'entend, et Cohen cherche à dégager la continuité politique — souvent personnelle — qui va des années trente aux premières années de l'Europe politique.

années trente. L'effondrement militaire de 1940, assimilé à l'effondrement du parlementarisme, de la République, du socialisme, du libéralisme, du suffrage universel, et à la revanche sur les grèves de 1936 est une bénédiction. Mounier s'enthousiasme au nom de la « nécessité d'une révolution totale ». Place à la révolution nationale et au maréchal Pétain. Dans tout ce débat, l'école d'Uriage occupe une place éminente et complexe. Elle fait partie d'un ensemble, à la fois institutionnel et politique, visant à la renaissance nationale, conçue comme nécessaire après la débâcle de 1940.

Léon XIII et la doctrine sociale de l'Eglise

Après les révolutions européennes du XIX^e siècle, le Vatican donna corps à une nouvelle doctrine. En 1891, paraît l'encyclique *Rerum novarum* du pape Léon XIII, pour sauver la bourgeoisie des prolétaires ; et en 1892, Rome se rallie à la République, dans une nouvelle alliance avec les dominateurs contre les dominés. Plus tard, de 1933 à 1991, ce sont dix encycliques et un message radiodiffusé (Pie XII, juin 1941) qui illustreront et préciseront ce qu'on appelle « la doctrine sociale de l'Eglise ». Elle peut se résumer en cinq grands principes : à l'heure des révolutions, seule l'Eglise peut agir efficacement contre ; la propriété privée des moyens de production et l'inégalité sociale sont d'ordre naturel et de droit divin ; pas de salaires trop élevés, interdiction du droit de grève et pas trop d'impôts sur le capital ; promotion de l'alliance du travail et du capital par la notion de

communauté d'intérêts ; se doter d'instruments de conquête de la classe ouvrière. C'est en vertu du quatrième principe (alliance du travail et du capital) que l'Eglise va apporter sa contribution théorique au corporatisme et au fascisme et soutenir les différentes dictatures (par exemple, en Europe : Allemagne nazie, Espagne, Portugal et régime du maréchal Pétain, entre autres). C'est en vertu du cinquième principe qu'elle va construire en France la CFTC, puis, devant le fait que cela ne prenait pas, « laïciser » cette dernière en CFDT, mais toujours sur les mêmes fondements. Allant plus loin, elle a infiltré les organisations ouvrières, en commençant par le Parti socialiste (congrès d'Epainay de 1971), et un grand nombre d'associations et organisations composant le tissu laïque, notamment par ce qu'elle a appelé « la laïcité ouverte ». C. S. ■



Les Cahiers du mouvement ouvrier

Depuis maintenant une quinzaine d'années, les Cahiers du mouvement ouvrier sont une mine d'informations, de rappels historiques et d'analyses sur l'histoire commune du mouvement ouvrier, son patrimoine, appartenant à tous les courants et organisations qui s'en réclament. Les Cahiers sont aussi souvent revenus sur la nature de forces qui l'ont combattu par le passé et continuent de le faire. Ainsi, vu l'importance politique que représente depuis toujours la doctrine sociale de l'Eglise et le corporatisme, les Cahiers avaient déjà publié dans leurs premiers numéros (n° 5 et 7) des analyses de ce qu'a été et signifié l'école d'Uriage, au centre du travail historique que vient d'effectuer Jean-Marc Schiappa. Nous recommandons vivement à nos lecteurs de se procurer le prochain numéro de mars (par le biais de l'abonnement annuel), qui publiera intégralement son article avec toutes les notes de référence nécessaires et les renvois de bas de pages de l'ouvrage d'Antonin Cohen. Plus généralement, vous ferez ainsi œuvre utile en faveur de cette publication qui ne vit que par ses abonnements et ses ventes, et dont l'intérêt historique comme politique est essentiel.

Les Cahiers du mouvement ouvrier
28, rue des Petites-Ecuries, 75010 Paris.
Ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 13 h 30 à 18 heures.
Téléphone : 01 44 83 00 00
E mail : cermtri@wanadoo.fr

- 5 % sur tout ! Toute l'année !
VOTRE LIBRAIRIE LA SELIO
87, rue du Faubourg-Saint-Denis, 75010 Paris
Tél : 01 42 46 09 53